

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats



Sommaire



Chiffres clés	3
Glossaire	4
Compte de résultat consolidé	5
État du résultat global	6
État consolidé de la situation financière	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	9

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

NOTE 1 Principes généraux	10	NOTE 11 Entreprises mises en équivalence non opérationnelles	61
NOTE 2 Faits marquants	12	NOTE 12 Impôts sur les résultats	61
NOTE 3 Périmètre de consolidation	12	NOTE 13 Trésorerie et flux de trésorerie	65
NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle... 14		NOTE 14 Informations relatives aux parties liées	68
NOTE 5 Effectifs et avantages au personnel	31	NOTE 15 Engagements hors bilan	70
NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement	36	NOTE 16 Passifs éventuels	71
NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action	42	NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture	72
NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants . 44		NOTE 18 Honoraires des Commissaires aux comptes	72
NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers	45	NOTE 19 Liste des sociétés du périmètre de consolidation	72
NOTE 10 Autres produits et charges opérationnels	61		

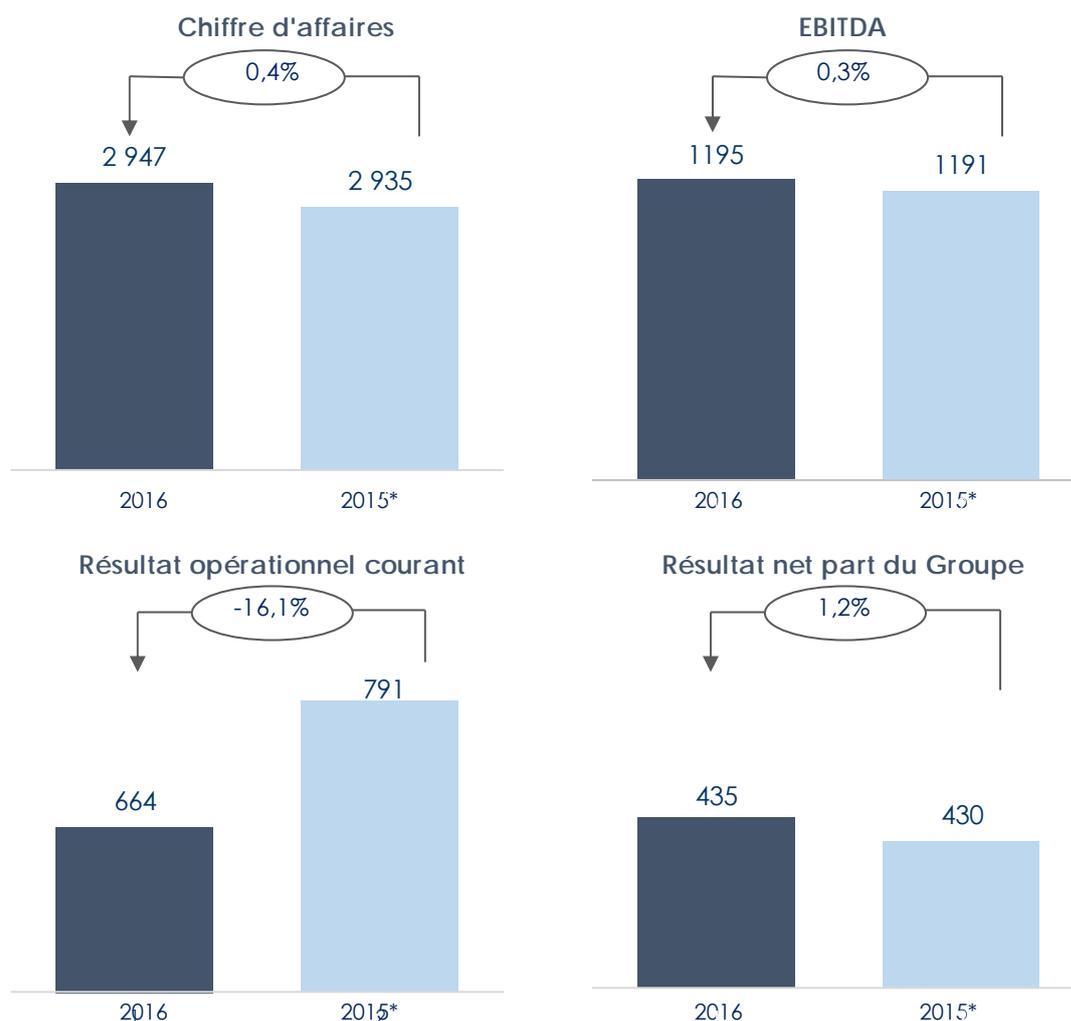


Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015*
Chiffre d'affaires	4	2 947	2 935
EBITDA		1 195	1 191
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		+40,6%	+40,6%
Résultat opérationnel courant		664	791
Résultat opérationnel		696	791
Résultat net part du Groupe		435	430
Dividende par action (en euros)		2,64	2,61
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		1 178	1 158
Investissements corporels et incorporels	13	(792)	(527)
Capitaux propres	7	4 291	4 132
Endettement financier net	9	2 709	2 627
Gearing		63%	64%

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



Glossaire

- ◆ **Le Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits ordinaires diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le Résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels ainsi que de la **Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles**.
- ◆ **Le Résultat opérationnel** est constitué du Résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée (cf. note 10).
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles** (cf. note 4) désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, présentant les caractéristiques suivantes :
 - des projets de coopération industrielle et/ou commerciale ont été mis en place ;
 - le Groupe ADP participe à la prise de décisions opérationnelles au sein de ces sociétés ;
 - l'activité et la performance de ces entreprises font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles** concerne des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant être suivies de manière opérationnelle. La quote-part de résultat de ces entités revenant au Groupe ADP est classée sur une ligne séparée du compte de résultat après le résultat opérationnel (cf. note 11).
- ◆ **La Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés actifs /passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes), les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres passifs non courants) diminués des créances et comptes-courants sur les entreprises mises en équivalence.
- ◆ **L'endettement financier net** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- ◆ **Le Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Les Intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux Propres Part Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère).
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux **passifs courants** regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.



Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015*
Chiffre d'affaires	4	2 947	2 935
Autres produits opérationnels courants	4	29	18
Achats consommés	4	(113)	(110)
Charges de personnel	5	(698)	(712)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(996)	(926)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	26	(14)
EBITDA		1 195	1 191
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>		+40,6%	+40,6%
Dotations aux amortissements	6	(479)	(458)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	4	(52)	58
Résultat opérationnel courant		664	791
Autres produits et charges opérationnels	10	32	-
Résultat opérationnel		696	791
Produits financiers		26	47
Charges financières		(141)	(153)
Résultat financier	9	(115)	(106)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	11	59	6
Résultat avant impôt		640	691
Impôts sur les résultats	12	(202)	(258)
Résultat net des activités poursuivies		438	433
Résultat net		438	433
Résultat net part du Groupe		435	430
Résultat net part des intérêts minoritaires		3	3
Résultat de base par action (en euros)	7	4,40	4,35
Résultat dilué par action (en euros)	7	4,40	4,35
Résultats des activités poursuivies par action part du Groupe			
Résultat de base par action (en euros)	7	4,40	4,35
Résultat dilué par action (en euros)	7	4,40	4,35

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



État du résultat global

	2016	2015*
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net	438	433
Ecart de conversion	1	2
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	5	12
Éléments recyclables en résultat	6	14
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement	(8)	16
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées	(2)	-
Éléments non recyclables en résultat	(10)	16
Résultat global total pour la période	434	463
Part des intérêts minoritaires	3	3
Part du Groupe	431	460

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



État consolidé de la situation financière

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Immobilisations incorporelles	6	110	104
Immobilisations corporelles	6	6 271	5 960
Immeubles de placement	6	499	503
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	1 101	1 229
Autres actifs financiers non courants	9	125	181
Actifs non courants		8 106	7 977
Stocks		26	18
Clients et comptes rattachés	4	548	516
Autres créances et charges constatées d'avance	4	116	112
Autres actifs financiers courants	9	129	67
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 657	1 734
Actifs courants		2 476	2 447
Actifs détenus en vue de la vente	2 & 4	10	24
Total des actifs		10 592	10 448

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Actions propres		(12)	(24)
Résultats non distribués		3 541	3 390
Autres éléments de capitaux propres		(85)	(81)
Capitaux propres - part du Groupe		4 284	4 125
Intérêts minoritaires		7	7
Total des capitaux propres	7	4 291	4 132
Emprunts et dettes financières à long terme	9	4 239	4 426
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	5	452	427
Autres provisions non courantes	8	46	53
Passifs d'impôt différé	12	198	229
Autres passifs non courants	8	125	117
Passifs non courants		5 060	5 252
Fournisseurs et comptes rattachés	4	472	457
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	456	464
Emprunts et dettes financières à court terme	9	265	75
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	5	17	15
Autres provisions courantes	8	23	30
Passifs d'impôt exigible	12	8	23
Passifs courants		1 241	1 064
Total des capitaux propres et passifs		10 592	10 448

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015*
Résultat opérationnel		696	791
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	13	484	359
Produits financiers nets hors coût de l'endettement		(2)	8
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		1 178	1 158
Variation du besoin en fonds de roulement	13	(77)	62
Impôts sur le résultat payés		(226)	(233)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		875	987
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et entreprises associées	13	71	5
Investissements corporels et incorporels	13	(792)	(527)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		31	72
Acquisitions de participations	13	(19)	(49)
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	13	(1)	-
Variation des autres actifs financiers		(11)	(6)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		27	31
Dividendes reçus	13	70	58
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(624)	(416)
Subventions reçues au cours de la période		15	4
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres		12	(24)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(258)	(311)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(2)	-
Encaissements provenant des emprunts à long terme		7	507
Remboursement des emprunts à long terme		(4)	(179)
Intérêts payés		(115)	(125)
Intérêts reçus		18	27
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(327)	(101)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(76)	470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		1 732	1 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	13	1 656	1 732
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		1 657	1 734
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(1)	(2)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions		Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
98 960 600	Situation au 01/01/2015	297	543	-	3 239	(100)	3 979	1	3 980
	Résultat net				430		430	3	433
	Autres éléments de capitaux propres				11	19	30	-	30
	Résultat global - 2015	-	-	-	441	19	460	3	463
	Mouvements sur actions propres			(24)	-		(24)		(24)
	Dividendes				(311)		(311)		(311)
	Autres variations				21		21	3	24
98 960 600	Situation au 31/12/2015*	297	543	(24)	3 390	(81)	4 125	7	4 132
	Résultat net				435		435	3	438
	Autres éléments de capitaux propres					(4)	(4)		(4)
	Résultat global - 2016	-	-	-	435	(4)	431	3	434
	Mouvements sur actions propres			12			12		12
	Dividendes				(258)		(258)	(3)	(261)
	Autres variations				(26)		(26)		(26)
98 960 600	Situation au 31/12/2016	297	543	(12)	3 541	(85)	4 284	7	4 291

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.



NOTE 1 Principes généraux

1.1 Bases de préparation des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ADP de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 février 2017. Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 11 mai 2017.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 31 décembre, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont réalisées sur la base de l'expérience passée, et d'informations ou de situations existants à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurants dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations et les hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- Les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 5) ;
- Les tests de perte de valeur des actifs non courants et notamment les participations mises en équivalence (cf. paragraphe 4.10.2) ;
- Les provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;
- L'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6).

1.2 Référentiel comptable

Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016

Les principaux amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 et non appliqués par anticipation sont les suivantes :

- ◆ Amendements IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes (publiés en mai 2014) ;
- ◆ Amendements IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (publiés en mai 2014) ;
- ◆ Amendements Améliorations des IFRS 2012-2014 (publiés en septembre 2014) ;
- ◆ Amendements IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir (publiés en décembre 2014) ;
- ◆ Amendements IAS 19 – Régimes à prestations définies, cotisations versées par les membres du personnel (publiés en novembre 2013) ;
- ◆ Amendements au titre des améliorations annuelles 2010-2012 (publiés en décembre 2013).

Ces nouveaux textes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe ADP.



Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2016 et non anticipés par le Groupe ADP.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables en 2016 mais qui devraient l'être de manière obligatoire ultérieurement :

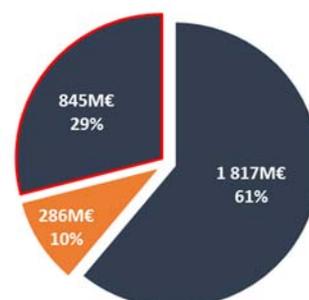
- ◆ IFRS 15 – Revenus provenant de contrats avec des clients (publiée en mai 2014) et amendements à la norme IFRS 15 – Date d'entrée en vigueur (publiés en septembre 2015). Cette norme remplacera les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de construction. Cette norme a été homologuée par le règlement (UE) du 22 septembre 2016 et devra être d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants ;
- ◆ Clarifications IFRS 15 (publiées en avril 2016). Ce texte vise à répondre aux questions soulevées par le TRG (Transition Resource Group) liées à la mise en œuvre de certaines dispositions d'IFRS 15. Les sujets clarifiés portent essentiellement sur la détermination des obligations de performance, la distinction agent-principal et les licences. Il devrait être d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- ◆ IFRS 16 – Contrats de location (publiée en janvier 2016). Cette norme remplacera la norme IAS 17 ainsi que les interprétations correspondantes IFRIC 4, SIC15 et SIC 27). Elle devrait être d'application obligatoire pour les exercices 2019 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- ◆ IFRS 9 – Instruments financiers (publiée en juillet 2014). Ce texte porte sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Cette norme remplacera la norme IAS 39, Instruments financiers et a été homologuée par le règlement (UE) du 22 novembre 2016. Son application deviendra obligatoire pour les exercices 2018 et suivants ;
- ◆ Amendements IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (publiés en janvier 2016) ;
- ◆ Amendements IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir (publiés en janvier 2016) ;
- ◆ Amendements IFRS 2 – classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (publiés en juin 2016) ;
- ◆ Amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 (publiées en décembre 2016) ;

- ◆ Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (publiée en décembre 2016) ;
- ◆ Amendements IAS 40 – Transferts des immeubles de placement (publiés en décembre 2016).

Le Groupe est en cours de revue de son chiffre d'affaires afin de déterminer les impacts de la norme IFRS 15 sur ses comptes consolidés.

Les premiers travaux permettent de considérer que cette norme devrait avoir un impact limité sur la reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où plus de 90% du chiffre d'affaires ne devrait pas être impacté.

Ceux-ci comprennent notamment les revenus de location dont le traitement comptable relève de la norme IAS 17, Contrat de location et des revenus dont le principe de reconnaissance ne devrait pas être modifié par l'entrée en vigueur d'IFRS 15 en 2018 tels que les redevances aéroportuaires et les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire.



- Chiffre d'affaires potentiellement impacté par IFRS 15
- Chiffre d'affaires 2016 non impacté car dans le champ d'application de la norme IAS 17 "Contrat de location"
- Chiffre d'affaires 2016 non impacté

Les redevances aéroportuaires concernent un ensemble de services utilisés à l'initiative des compagnies aériennes sur des cycles courts (services au départ d'un vol, arrivée d'un vol, stationnement de l'aéronef). Le chiffre d'affaires est donc comptabilisé lors de l'utilisation desdits services sur la base des tarifs réglementés applicables à toutes les compagnies aériennes.

S'agissant des revenus liés à la mission confiée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) au titre de la sûreté et la sécurité aéroportuaire, ils sont comptabilisés au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC. Cette mission, comprenant un ensemble de services, constitue une obligation de prestation globale à réaliser en continu par Aéroport de Paris SA, ce dernier exerçant la responsabilité première de l'exécution de cette mission vis-à-vis de la DGAC.

Le Groupe examine également la norme IFRS 9 afin d'en déterminer les impacts sur ses états financiers. Cette norme introduit une nouvelle approche de classification et d'évaluation des actifs financiers, qui modifiera en particulier les règles de classification des prêts et titres financiers non



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

consolidés ainsi que les règles de dépréciation des créances appliquées actuellement par le Groupe.

S'agissant de la norme IFRS 16, Contrats de location, cette norme impose la comptabilisation au bilan du preneur de toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur. A ce jour, les loyers au

titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles.

Enfin, s'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 2 Faits marquants

Cession de participation dans l'opérateur aéroportuaire mexicain OMA

En octobre 2016, le Groupe ADP a exercé son option d'échange des 25,5 % détenus dans la société SETA (Servicios de Tecnología Aeroportuaria S.A. de C.V), contre des actions de classe B d'OMA (Grupo Aeroportuario del Centro Norte), pour 4,3 % du capital d'OMA, détenu par SETA. Ces actions ont ensuite été cédées via un placement privé. A la suite de cette transaction, le Groupe ADP n'est plus actionnaire d'OMA ni de SETA. Le résultat de cette opération avant impôt sur les sociétés s'élève à 58 millions d'euros (y compris la quote-part de résultat mis en équivalence jusqu'à la date de cession de 5 millions d'euros). Ce résultat est présenté sur la ligne quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles.

Projet de cession de TAV Construction

L'augmentation de l'exposition de TAV Construction aux projets de construction non aéroportuaires conduit le management du Groupe ADP à engager fin décembre 2016 la cession de la totalité de sa participation dans la société TAV Yatirim Holding (TAV Investment), soit 49% du capital de cette holding laquelle détient 100% de TAV Construction.

Au 31 décembre 2016, cette cession est considérée comme hautement probable et devrait, compte tenu de l'avancement des négociations avec des acquéreurs potentiels, se réaliser en 2017. En 2016, les titres TAV Construction ont été dépréciés de 45 millions d'euros puis reclassés en "Actifs détenus en vue de la vente" au 31 décembre 2016.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables liés au périmètre

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société Aéroports de Paris SA ainsi que ceux de ses filiales qu'elle contrôle de manière exclusive.

Conformément à la norme IFRS 11, les partenariats sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'opérations conjointes ou des entreprises communes. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les opérations conjointes en intégrant ses quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges lui revenant. Les participations dans les co-entreprises et celles dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- initialement au coût d'acquisition (y compris les frais de transaction) ;
- puis est augmentée ou diminuée de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée au sein du compte de résultat sur une ligne spécifique soit au sein du résultat opérationnel soit après le résultat opérationnel selon la nature de la participation (cf. glossaire).

En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.



Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation n'est située dans une économie hyper inflationniste.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que prévue par la norme IFRS 3. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- au compte de résultat en Autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est offert par la norme IFRS 3 transaction par transaction.

En cas d'option de vente (put) détenues par les minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes. La dette liée au put est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées :

- en capitaux propres part du Groupe pour le changement estimé du prix d'exercice du put ;
- en charges financières à hauteur de l'effet de désactualisation.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

3.2.1 Modifications en 2016

Les mouvements de périmètre de l'exercice sont les suivants :

- ◆ En février 2016, la société Cires Télécom détenue à hauteur de 49% par Hub One a été cédée ;
- ◆ En mai 2016, création de la filiale Hub Safe Event (détenue à 100% par Hub Safe) ;
- ◆ Cession de participation dans l'opérateur aéroportuaire mexicain OMA (cf. paragraphe note 2) ;
- ◆ En juillet 2016, création de la société Roméo SCI détenue à 100% par Aéroports de Paris Investissement ;
- ◆ Acquisition par Roissy Continental Square de l'intégralité du capital de la société Hôtel RO3 SAS en juillet 2016 ;
- ◆ Acquisition par ADP Ingénierie de 20% des parts d'ADPI Middle East à son associé minoritaire en septembre 2016 portant le pourcentage de détention à 100% ;
- ◆ Prise de participation à hauteur de 24% par Hub One dans la société Alacrité en novembre 2016 ;
- ◆ Fusion par absorption au 30 décembre 2016 de la société Tank Holding Öw par Aéroports de Paris SA.

- ◆ Prise de participation à hauteur de 35% par Aéroports de Paris Management dans la société Ravinala Airports en décembre 2016.

3.2.2 Rappel des mouvements de périmètre 2015

L'exercice 2015 avait enregistré les mouvements de périmètre suivants :

- ◆ Création de la Fondation d'entreprise Aéroports de Paris ;
- ◆ Exercice par Aéroports de Paris SA de la promesse d'achat consentie par G3S et portant sur 20% du capital et des droits de vote d'Alyzia Holding ;
- ◆ Prise de participation par Aéroports de Paris SA à hauteur de 45% dans la société chilienne Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP) ;
- ◆ Création de la société EPIGO contrôlée conjointement par Aéroports de Paris SA et SSP ;
- ◆ Changement de dénomination de la filiale Hub Safe Régions en Hub Safe Nantes et création de la société Hub Safe Régional détenue à 100% par Hub Safe ;
- ◆ Fusion par absorption au 30 décembre 2015 de la société Tank International Lux par Aéroports de Paris SA.

NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle

4.1 Comptes retraités 2015

Les données comparatives 2015 tiennent compte :

- ◆ d'une modification du périmètre des actifs régulés ;
- ◆ et de l'intégration globale des comptes de Média Aéroports de Paris précédemment mis en équivalence.

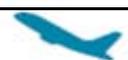
L'évolution du périmètre des actifs régulés proposée par le Groupe ADP et confirmée par la Commission Consultative Aéroportuaire a entraîné une modification des clés de répartition analytique de la base d'actifs au 1^{er} janvier 2016. Afin de faciliter la compréhension de la performance du groupe en 2016 par rapport à 2015, des comptes retraités segmentés ont été établis. Le chiffre d'affaires 2015 est présenté en fonction des règles de régulation applicables en 2015 alors que les charges 2015 tiennent compte de l'impact de la modification des clés de répartition analytique.

Impact sur l'EBITDA 2015 retraité par rapport à 2015 publié :

- pour le segment Activités aéronautiques : + 26 millions d'euros ;
- pour le segment Commerces et Services : - 20 millions d'euros ;
- et pour le segment Immobilier : - 6 millions d'euros.

Impact résultat opérationnel courant :

- pour le segment Activités aéronautiques : + 42 millions d'euros ;
- pour le segment Commerces et Services : - 32 millions d'euros ;
- et pour le segment Immobilier : - 10 millions d'euros.



S'agissant de Média Aéroports de Paris, le Groupe ADP a revu son analyse de ses liens avec cette société et considère exercer le contrôle sur cette entité, précédemment comptabilisée en mise en équivalence opérationnelle.

Les tableaux ci-après présentent les impacts de ces changements sur le compte de résultat consolidé, l'état consolidé de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie consolidés :

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2015 publié	2015 retraité
Chiffre d'affaires	2 916	2 935
<i>Activités aéronautiques</i>	1 735	1 735
<i>Commerces et services</i>	917	936
<i>Immobilier</i>	265	265
<i>International et développements aéroportuaires</i>	96	96
<i>Autres activités</i>	215	215
<i>Eliminations inter-segments</i>	(312)	(312)
EBITDA	1 184	1 191
<i>Activités aéronautiques</i>	443	469
<i>Commerces et services</i>	552	540
<i>Immobilier</i>	170	164
<i>International et développements aéroportuaires</i>	(8)	(9)
<i>Autres activités</i>	27	27
Dotations aux amortissements	(457)	(458)
Quote-part de résultat des MEE opérationnelles après ajustements liés aux prises de participation	60	58
<i>Quote-part de résultat des mises en équivalence opérationnelles avant ajustements liés aux prises de participation</i>	107	105
<i>Ajustements liés aux prises de participation dans les MEE opérationnelles</i>	(47)	(47)
Résultat opérationnel courant	787	791
<i>Activités aéronautiques</i>	139	181
<i>Commerces et services</i>	468	440
<i>Immobilier</i>	115	105
<i>International et développements aéroportuaires</i>	53	53
<i>Autres activités</i>	12	12
Résultat opérationnel	787	791
Résultat financier	(106)	(106)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	6	6
Impôts sur les bénéfices	(256)	(258)
Résultat net part des intérêts minoritaires	1	3
Résultat net part du Groupe	430	430

Etat consolidé de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2015 publié	Au 31/12/2015 retraité
Actifs non courants	7 977	7 977
Actifs courants	2 434	2 447
Total des actifs	10 435	10 448



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015 publié	Au 31/12/2015 retraité
Capitaux propres - part du Groupe	4 125	4 125
Intérêts minoritaires	1	7
Total des capitaux propres	4 126	4 132
Passifs non courants	5 253	5 251
Passifs courants	1 056	1 064
Total des capitaux propres et passifs	10 435	10 448

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2015 publié	2015 retraité
Résultat opérationnel	787	791
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	1 151	1 158
Variation du besoin en fonds de roulement	83	62
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 003	987
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(438)	(416)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(99)	(101)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	466	470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 262	1 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 728	1 732
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>1 729</i>	<i>1 734</i>
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	<i>1</i>	<i>(2)</i>

4.2 Secteurs opérationnels

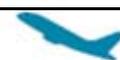
Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs opérationnels du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

Activités aéronautiques - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par le Groupe en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances "aéronautiques" (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances "accessoires" (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Commerces et services - ce secteur est dédié aux activités commerciales s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités des co-entreprises de distribution commerciale (Société de Distribution Aéroportuaire et RELAY@ADP), les revenus de publicité (Média Aéroports de Paris) et de restauration (EPIGO), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

Immobilier - ce secteur comprend les activités immobilières du Groupe à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence (cf. liste en note 19) et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.



International et développements aéroportuaires - ce secteur opérationnel rassemble les activités de conception, de construction et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il comprend le sous-groupe Aéroports de Paris Management, le sous-groupe ADP Ingénierie, les participations dans TAV Airports, TAV Construction et Schiphol Group.

Autres activités - ce secteur opérationnel comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la sûreté (Hub Safe) et la téléphonie (Hub One). Depuis 2014, ce secteur opérationnel intègre également l'activité de CDG Express Etudes, co-entreprise qui a pour objet de réaliser ou de faire réaliser les études nécessaires en vue de la réalisation du projet CDG Express.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal directeur opérationnel du Groupe sont :

- le Chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA ;
- la Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles ;
- le Résultat opérationnel courant.

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

	Chiffre d'affaires				EBITDA	
	2016	dont produits inter-secteur	2015*	dont produits inter-secteur	2016	2015*
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	1 743	(2)	1 735	1	488	469
Commerces et services	941	151	936	141	527	540
Immobilier	263	52	265	52	149	164
International et développements aéroportuaires	97	14	96	13	2	(9)
Autres activités	223	105	215	105	29	27
Eliminations	(320)	(320)	(312)	(312)	-	-
Total	2 947	-	2 935	-	1 195	1 191

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

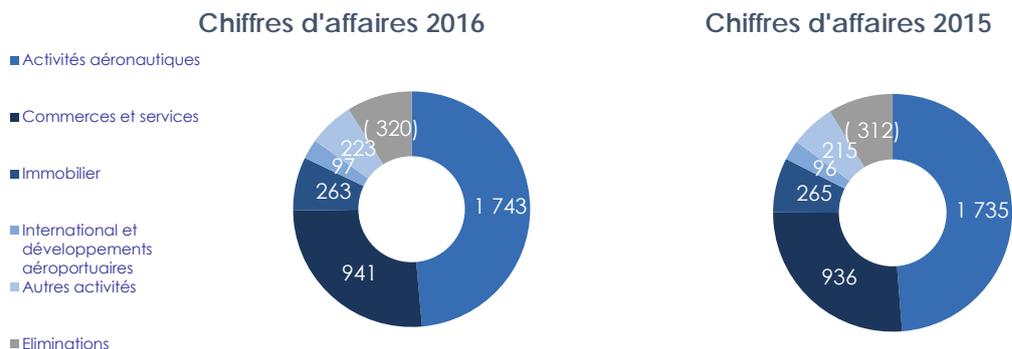
	Dotations aux amortissements		Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles**		Résultat opérationnel courant	
	2016	2015*	2016	2015*	2016	2015*
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	(303)	(288)	-	-	186	181
Commerces et services	(119)	(108)	1	8	409	440
Immobilier	(43)	(46)	(2)	(13)	104	105
International et développements aéroportuaires	-	(1)	(51)	63	(49)	53
Autres activités	(14)	(15)	-	-	14	12
Total	(479)	(458)	(52)	58	664	791

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

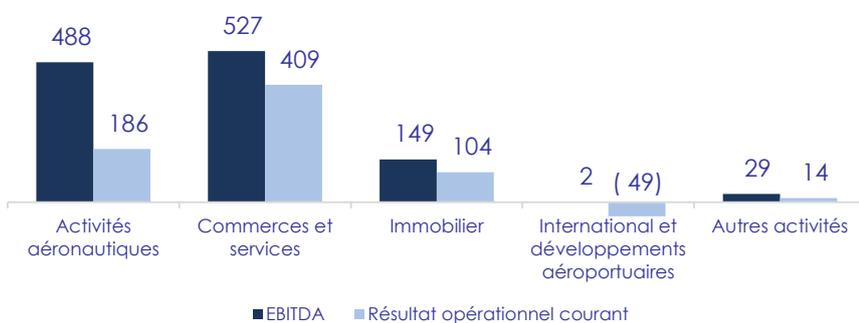
**Incluant les ajustements liés aux prises de participation. Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle) soit 55 millions en 2016 et 47 millions en 2015.



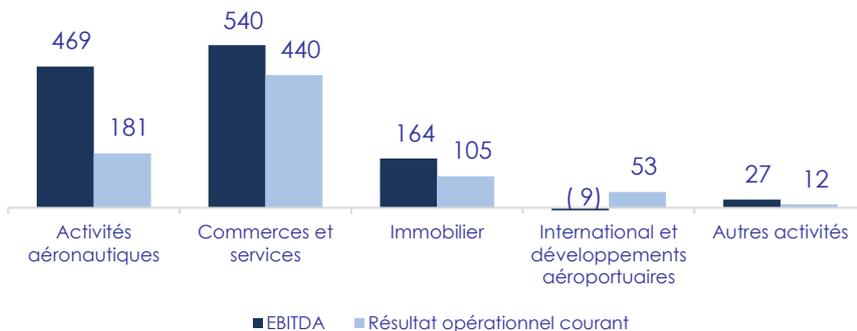
Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2016



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2015



La ventilation du chiffre d'affaires net par secteur d'activité et principaux clients s'établit comme suit :

	2016					
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	1 745	790	211	83	118	2 947
Air France	578	68	82	-	8	736
Easy Jet	62	1	-	-	-	63
Federal Express Corporation	10	1	23	-	-	34
Vueling Airlines SA	28	-	-	-	-	28
Delta Airlines Inc	26	1	-	-	-	27
Autres compagnies aériennes	514	28	7	-	1	550
Total compagnies aériennes	1 218	99	112	-	9	1 438
Direction Générale de l'Aviation Civile	496	1	-	-	-	497
Société de Distribution Aéroportuaire	-	272	-	-	1	273
RELAY@ADP	-	27	-	-	-	27
Travelex Paris SAS	-	15	-	-	-	15
EPIGO	-	14	-	-	-	14
Autres clients	31	362	99	83	108	683
Total autres clients	527	691	99	83	109	1 509

	2015*					
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	1 734	795	213	83	110	2 935
Air France	575	69	78	-	9	731
Easy Jet	60	1	-	-	-	61
Federal Express Corporation	10	1	23	-	-	34
Delta Airlines Inc	24	1	-	-	-	25
Autres compagnies aériennes	530	21	5	-	1	557
Total compagnies aériennes	1 199	93	106	-	10	1 408
Direction Générale de l'Aviation Civile	502	-	-	-	-	502
Société de Distribution Aéroportuaire	-	273	-	-	1	274
Relay@adp	-	27	-	-	-	27
Travelex Paris SAS	-	22	-	-	-	22
Autres clients	33	380	107	83	99	702
Total autres clients	535	702	107	83	100	1 527

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

4.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe ADP se décompose de la manière suivante :

Redevances aéronautiques et spécialisées : ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluriannuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Ce périmètre comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, de la durée de stationnement et du poids de l'aéronef.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique ; la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite ; Et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage.

Elles sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle la prestation est réalisée conformément à la norme IAS 18, Produits des activités ordinaires.

- **Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

- **Chiffre d'affaires des activités commerciales** : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IAS 17, Contrats de location ; cette rubrique comprend également le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare destinée à la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare s'échelonnant sur la période 2015-2024, le Groupe ADP reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts telle que prévue par la norme IAS 11, Contrats de construction. Dans la mesure où le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés.

- **Chiffre d'affaires des parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles**, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

- **Revenus locatifs** : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IAS 17, Contrats de location. Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

- **Les autres revenus** comprennent :

- Les produits d'intérêts issus des contrats de location financement en tant que bailleur - Ces produits d'intérêts sont comptabilisés en chiffre d'affaires afin de donner une image fidèle de la performance financière du segment immobilier auquel ces produits sont affectés.

- Et, le chiffre d'affaires réalisé par les filiales :

- **ADP Ingénierie** : les revenus de cette filiale sont réalisés au titre de ses missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Ces prestations sont principalement effectuées à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois et ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts.



- Le chiffre d'affaires d'**Aéroports de Paris Management** est principalement constitué de revenus liés à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.
- **Hub One** propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises à travers sa filiale Hub One Mobility.
- **Hub Safe** exerce des prestations de services dans la sûreté aéroportuaire. Son client principal hors groupe est l'aéroport de Nantes Atlantique, à travers sa filiale Hub Safe Nantes.
- **Média Aéroports de Paris** propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Redevances aéronautiques	1 003	998
Redevances atterrissage	233	211
Redevances stationnement	151	136
Redevances passagers	619	651
Redevances spécialisées	226	216
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	480	486
Activités commerciales	451	453
Parcs et accès	174	176
Prestations industrielles	40	44
Revenus locatifs	325	323
Autres revenus	248	239
Total	2 947	2 935

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP ressort en hausse de 0,4 % à 2 947 millions d'euros, principalement en raison de :

- ◆ la croissance du produit des redevances aéronautiques (+ 0,3 % à 1 003 millions d'euros), portées par la dynamique du trafic passagers (+ 1,8 % sur les plates-formes parisiennes) et la hausse des tarifs au 1^{er} avril 2015 (+ 2,4 %), partiellement compensée par la baisse du produit des redevances passagers (- 4,9 %, à 619 millions d'euros);
- ◆ la progression du produit des redevances spécialisées du secteur aéronautique (+ 5,8 % à 220 millions d'euros) en raison principalement de la croissance du produit de la redevance tri bagages

(+ 23,2 % à 43 millions d'euros) et de la redevance dégivrage (+ 19,6 % à 19 millions d'euros) ;

- ◆ et la progression de l'activité bars & restaurants (+24,6 % à 39 millions d'euros) et des boutiques en zone publique, en hausse de 21,4 % (à 18 millions d'euros) ;

Ces éléments sont cependant compensés par :

- ◆ la diminution des revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire (- 1,4 % à 480 millions d'euros);
- ◆ la baisse du produit des redevances des boutiques côté pistes (- 4,0 % à 299 millions d'euros), impactées par le ralentissement du trafic international et par un effet de change défavorable.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

4.4 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnés.

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	2	5
Autres produits	27	13
Total	29	18

Les autres produits sont principalement constitués des montants comptabilisés dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue en 2015 avec la Société du Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly ainsi que d'indemnisations liées à la résolution de litiges anciens.

4.5 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Créances clients	564	534
Clients douteux	41	58
Cumul des dépréciations	(57)	(76)
Montant net	548	516

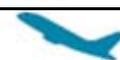
* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent au paragraphe 9.5.3.

Les créances présentant une antériorité anormale sont analysées individuellement et peuvent en fonction du risque identifié et de la situation financière du client, justifier la comptabilisation d'une dépréciation. Sur la base de l'historique des taux de défaillance, le Groupe estime qu'aucune dépréciation ni perte de valeur complémentaire n'est à comptabiliser au titre des créances commerciales non échues ou échues et non dépréciées.

Les dépréciations ont évolué ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Cumul des dépréciations à l'ouverture	76	68
Augmentations	7	18
Diminutions	(26)	(9)
Ecart de conversion	-	(1)
Cumul des dépréciations à la clôture	57	76



4.6 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

4.6.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Achats de marchandises	(31)	(29)
Electricité	(25)	(24)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(16)	(15)
Gaz et autres combustibles	(8)	(10)
Fournitures industrielles non stockées	-	(11)
Fournitures d'exploitation	(12)	(1)
Autres achats	(21)	(20)
Total	(113)	(110)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

4.6.2 Autres charges opérationnelles courantes

État récapitulatif

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Services et charges externes	(707)	(672)
Impôts et taxes	(262)	(238)
Autres charges d'exploitation	(27)	(16)
Total	(996)	(926)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Détail des services et charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Sous-traitance	(408)	(405)
Sûreté	(154)	(152)
Nettoyage	(73)	(72)
PHMR (personne handicapée à mobilité réduite)	(54)	(55)
Transports	(29)	(31)
Recyclage chariots	(13)	(13)
Gardiennage	(11)	(8)
Autres	(74)	(74)
Entretien, réparations & maintenance	(135)	(129)
Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(49)	(41)
Personnel extérieur	(12)	(12)
Assurances	(15)	(13)
Missions, déplacements & réceptions	(12)	(12)
Publicité, publications, relations publiques	(31)	(19)
Locations et charges locatives	(13)	(10)
Autres charges et services externes	(32)	(31)
Total	(707)	(672)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Détail des impôts et taxes

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Contribution économique territoriale	(66)	(57)
Taxe foncière	(92)	(83)
Autres impôts & taxes	(52)	(50)
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(52)	(48)
Total	(262)	(238)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

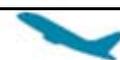
4.7 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Fournisseurs d'exploitation	206	228
Fournisseurs d'immobilisations	266	229
Total	472	457

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

L'exposition des dettes fournisseurs et autres créateurs du Groupe aux risques de change et de liquidité est présentée dans le paragraphe 9.5.3.



4.8 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Avances et acomptes versés sur commandes	17	17
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	72	55
Créances au personnel et charges sociales	2	5
Charges constatées d'avance	13	12
Autres créances	11	23
Total	116	112

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

4.9 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Avances et acomptes reçus sur commandes	4	3
Dettes sociales	241	239
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	47	50
Avoirs à établir	19	18
Autres dettes	36	52
Produits constatés d'avance	109	102
Total	456	464

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Les produits constatés d'avance comprennent principalement :

- ◆ des loyers part fixe, soit 78 millions d'euros au 31 décembre 2016 (67 millions d'euros au 31 décembre 2015) ;
- ◆ des revenus des parcs de stationnement : abonnement et réservation, soit 12 millions d'euros

au 31 décembre 2016 (9 millions d'euros au 31 décembre 2015) ;

- ◆ la location à Air France du terminal T2G, soit 3 millions d'euros au 31 décembre 2016 (3 millions d'euros au 31 décembre 2015) ;

4.10 Entreprises mises en équivalence opérationnelles

Conformément au principe exposé au paragraphe 3.1 et dans le glossaire, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelle est classée sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel.

En pratique, les participations qui présentent ces caractéristiques sont les sociétés TAV Airports, Schiphol Group, Nuevo Pudahuel, Société de Distribution Aéroportuaire, RELAY@ADP, EPIGO ainsi que des sociétés immobilières.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

- ◆ **TAV Airports** est un opérateur aéroportuaire de premier plan en Turquie. Il opère sur 14 aéroports et gère directement 13 aéroports dans le monde : Istanbul Atatürk, Ankara Esenboga, Izmir Adnan Menderes, Antalya Gazipasa, Milas-Bodrum en Turquie, Tbilissi et Batoumi en Géorgie, Monastir et Enfidha en Tunisie, Skopje et Ohrid en Macédoine, Médine en Arabie Saoudite et l'aéroport de Zagreb aux côtés d'Aéroports de Paris Management. TAV Airports exploite aussi les commerces de l'aéroport de Riga en Lettonie. TAV Airports est également opérateur dans d'autres domaines aéroportuaires tels que le duty free, la restauration, l'assistance en escale, l'informatique, la sûreté et les salons en aéroport et les services de prévenance et d'accueil. Le Groupe est composé de :
 - 10 principales filiales dans les activités de gestion aéroportuaire : TAV Istanbul, TAV Ankara, TAV Izmir, TAV Gazipasa, TAV Bodrum et TAV Macedonia détenues à 100 %, TAV Georgia détenue à 80 %, TAV Medinah détenue à 33,3 %, TAV Tunisia à 67 % et MZLZ en Croatie détenue indirectement à 15 % ;
 - 3 principales filiales dans les services : ATU, spécialisée dans le duty free, détenue à 50%,

BTA, spécialisée dans la restauration, détenue à 67 %, Havas, société d'assistance en escale détenue à 100 % ;

- 3 sociétés de services spécialisés détenues à 100 % : TAV O&M qui gère notamment des salons en aéroports, TAV IT qui gère le système informatique des aéroports et TAV Security qui assure des prestations de sûreté.
- ◆ NV Luchthaven Schiphol (« **Schiphol Group** »), qui opère l'aéroport d'Amsterdam Schiphol, et Aéroports de Paris SA ont conclu fin 2008 un accord-cadre de coopération industrielle à long terme et de prise de participations croisées à hauteur de 8 % du capital et des droits de vote. Cet accord de coopération industrielle dont la durée initiale est de 12 ans constitue une initiative stratégique qui bénéficie réciproquement aux deux sociétés dans plusieurs domaines clés de leurs activités.

Les informations financières résumées de ces deux sociétés sont présentées dans le paragraphe 4.10.5.

S'agissant des joint-ventures commerciales, Société de Distribution Aéroportuaire, RELAY@ADP et EPIGO, les relations entre celles-ci et Aéroports de Paris SA sont décrites en note 14.

4.10.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par entité :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
International et développements aéroportuaires	(51)	63
Schiphol Group (Pays Bas)	12	19
TAV Airports (Turquie)	(1)	36
TAV Construction (Turquie) ***	(67)	6
Nuevo Pudahuel (Chili)	4	1
ZAIC-A Limited (Royaume-Uni)	1	-
Autres	-	1
Commerces et services	1	8
Société de Distribution Aéroportuaire	3	6
RELAY@ADP	2	2
EPIGO	(4)	-
Immobilier	(2)	(13)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	(52)	58
Dont ajustements liés au regroupement d'entreprises**		
<i>Schiphol Group</i>	<i>(6)</i>	<i>(4)</i>
<i>TAV Airports</i>	<i>(49)</i>	<i>(43)</i>
Total	(55)	(47)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)

*** La quote-part de résultat de TAV Construction intègre la quote-part de résultat de l'exercice soit une perte de 22 millions d'euros et la dépréciation des titres pour 45 millions d'euros (cf. note 2)



4.10.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le Groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations, et au minimum une fois par an. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas d'indice de perte de valeur susceptible d'avoir un impact significatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation du Groupe dans les entités mises en équivalence, à l'exception de la participation détenue dans TAV Airports.

En effet, l'évaluation des titres de TAV Airports détenus par Aéroports de Paris SA sur la base du cours de bourse et de la parité euro/livre turque au 31 décembre 2016 s'élève à 524 millions d'euros et est inférieure à leur valeur de mise en équivalence de 597 millions d'euros. L'année 2016 a néanmoins été marquée en Turquie par une série d'attentats et une tentative de coup d'Etat qui ont impacté l'activité et le cours de bourse. La valeur recouvrable des titres de TAV Airports détenus par Aéroports de Paris SA induite par les prévisions du management de TAV Airports reste néanmoins sensiblement supérieure à leur valeur de mise en équivalence de 597 millions d'euros. Par ailleurs, des analyses de sensibilité menées notamment sur les prévisions de trafic confortent la valeur des titres de TAV Airports, même dans des scénarios

dégradés. Ainsi, les analyses de sensibilité conduites font ressortir qu'une baisse du trafic de l'ordre de 16% en 2017 (par rapport à 2016) suivie d'une dynamique de croissance du trafic en ligne avec les prévisions actuelles sur l'aéroport d'Istanbul Atatürk serait nécessaire pour que la valeur recouvrable des titres de TAV Airports passe sous leur valeur de mise en équivalence. En outre, le projet de construction du troisième aéroport d'Istanbul ne devrait pas, à notre connaissance, avoir d'impact significatif sur les revenus futurs de l'entité liés à la concession de l'aéroport d'Istanbul Atatürk dans la mesure où TAV Airports et TAV Istanbul (détenue à 100 % par TAV Airports) ont été officiellement informées par l'autorité de l'Aviation Civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) que TAV Istanbul sera indemnisée du manque à gagner qu'elle pourrait subir entre la date d'ouverture de ce nouvel aéroport et la date de fin du contrat de bail actuel. Les modalités pratiques de détermination de cette indemnité feront l'objet d'une négociation avec le DHMI qui devrait s'ouvrir en 2017.



4.10.3 Composition des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

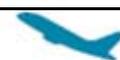
<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
International et développements aéroportuaires	1 071	1 186
Schiphol Group (Pays Bas)	412	414
TAV Airports (Turquie)	597	662
TAV Construction (Turquie)**	-	75
Nuevo Pudahuel (Chili)	50	27
Medunarodna Zracna Luka Zagreb (Croatie)	10	7
Autres	2	1
Commerces et services	10	20
Société de Distribution Aéroportuaire	4	11
RELAY@ADP	3	3
EPIGO	2	6
Immobilier	9	8
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	1 090	1 214
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	11	15
Total entreprises mises en équivalence	1 101	1 229

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** Reclassé en actif détenu en vue de la vente au 31 décembre 2016 (cf. note 2)

Les écarts d'acquisition définitivement comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à :

- ◆ 120 millions d'euros au titre de Schiphol ;
- ◆ 56 millions d'euros au titre de TAV Airports.



4.10.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

	Montants nets au 01/01/2016 *	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre	Souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués	Montants nets au 31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>								
International et développements aéroportuaires	1 186	(51)	-	19	1	(28)	(56)	1 071
Schiphol Group (Pays Bas)	414	12	-	-	-	1	(15)	412
TAV Airports (Turquie)	662	(1)	-	-	(5)	(18)	(41)	597
TAV Construction (Turquie)**	75	(66)	-	-	2	(11)	-	-
Nuevo Pudahuel (Chili)	27	4	-	15	4	-	-	50
Medunarodna Zračna Luka Zagreb (Croatie)	7	-	-	3	-	-	-	10
Autres	1	-	-	1	-	-	-	2
Commerces et services	20	1	-	-	-	-	(11)	10
Société de Distribution Aéroportuaire	10	3	-	-	-	-	(9)	4
RELAY@ADP	4	2	-	-	-	-	(2)	4
EPIGO	6	(4)	-	-	-	-	-	2
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	8	(2)	-	-	-	3	-	9
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	1 214	(52)	-	19	1	(25)	(67)	1 090
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	15	58	(60)	-	-	1	(3)	11
Total entreprises mises en équivalence	1 229	6	(60)	19	1	(24)	(70)	1 101

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** Reclassé en actif détenu en vue de la vente au 31 décembre 2016 (cf. note 2)

Les agrégats financiers des participations Schiphol et TAV Airports ont été établis conformément aux IFRS tel qu'adoptées par l'Europe.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

4.10.5 Informations financières résumées

Les montants agrégés des actifs, passifs, du chiffre d'affaires et du résultat des sociétés mises en équivalence, tels qu'ils figurent dans les comptes provisoires de ces dernières pour 2016 et dans leurs comptes définitifs 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>	TAV Airports		Schiphol Group	
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Immobilisations corporelles, incorporelles et de placement	1 938	1 953	4 605	4 470
Participations dans les entreprises mises en équivalence	94	106	890	858
Autres actifs financiers non courants	232	270	158	125
Actifs d'impôt différé	37	58	166	193
Actifs non courants	2 301	2 387	5 819	5 646
Stocks	9	11		-
Clients et comptes rattachés	158	131	226	226
Autres créances et charges constatées d'avance	153	147	7	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	480	630	239	394
Actifs courants	800	919	472	624
Actifs détenus en vue de la vente			144	135
Total des actifs	3 101	3 306	6 435	6 405

<i>(en millions d'euros)</i>	TAV Airports		Schiphol Group	
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Capitaux propres - part du Groupe	808	808	3 813	3 684
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	5	36	32
Total des capitaux propres	807	813	3 849	3 716
Emprunts et dettes financières à long terme	723	918	2 091	1 926
Autres passifs non courants	671	675	145	151
Passifs non courants	1 394	1 593	2 236	2 077
Fournisseurs et comptes rattachés	334	288	333	316
Emprunts et dettes financières à court terme	566	612	17	296
Passifs courants	900	900	350	612
Total des capitaux propres et passifs	3 101	3 306	6 435	6 405



<i>(en millions d'euros)</i>	TAV Airports		Schiphol Group	
	2016	2015	2016	2015
Produit des activités ordinaires	1 072	1 060	1 436	1 423
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	17	21	-	-
Résultat opérationnel	319	384	413	505
Produits financiers	15	15	7	8
Charges financières	(124)	(118)	(98)	(97)
Résultat financier	(109)	(103)	(91)	(89)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	-	-	65	60
Résultat avant impôt	210	281	388	477
Impôts sur les résultats	(90)	(80)	(84)	(99)
Résultat net	120	201	304	378
Résultat net part du Groupe	127	210	299	374
Résultat net part des intérêts minoritaires	(7)	(9)	5	4
Résultat global total pour la période	110	214	322	402

NOTE 5 Effectifs et avantages au personnel

Le Groupe offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés ci-dessous. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 « Les avantages au personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le Groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies. Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du Groupe. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes qui répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;
- intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ;
- réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global.

En cas de modification, de réduction ou de liquidation de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

Autres avantages à long terme



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (capitaux propres).

Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- date à laquelle le Groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels. Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées au paragraphe 5.2.3.

5.1 Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Salaires et traitements	(486)	(477)
Charges sociales	(234)	(240)
Coût salarial immobilisé	66	53
Participation et intéressement	(37)	(39)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	(7)	(9)
Total	(698)	(712)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 66 millions d'euros représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'élève à 7 millions d'euros comme au 31 décembre 2015. Il est présenté en diminution des charges de personnel sur la ligne Salaires et traitements.

L'effectif moyen salarié se ventile comme suit :

	2016	2015*
Effectif moyen salarié	8 947	9 008
Aéroports de Paris SA	6 478	6 553
Groupe Hub Safe**	1 498	1 494
Groupe Hub One	448	447
Groupe ADP Ingénierie	412	411
Média Aéroports de Paris	60	63
Groupe Aéroports de Paris Management	51	40

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** Effectifs corrigés en 2015 pour tenir compte de l'effectif moyen de la filiale Hub Safe Nantes. L'effectif fin de période du sous-groupe en 2015 s'élevait à 1 545.



5.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et à long terme

5.2.1 Description des différents avantages

A. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (« IFC »)

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés du Groupe admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein du Groupe à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques non financiers (taux d'actualisation/taux d'augmentation des salaires) ou non démographiques (taux de turnover) associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable au Groupe, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

B. COUVERTURE SANTE

Aéroports de Paris SA participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;
- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, celle-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

C. REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge de la gestion des paiements des rentes.

Dans ce cadre, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32 % pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour les autres régimes. Le risque principal est donc une révision législative à

la hausse de la taxe Fillon, qui augmenterait mécaniquement l'engagement d'Aéroports de Paris SA.

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de deux :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type « additionnel » pour les bénéficiaires du régime PARDA Hors Escalade Pompiers. La rente « additionnelle » correspond à la compensation à hauteur de 50% des points ARRCO et AGIRC non acquis sur la période entre la sortie du PARDA et l'âge des 65 ans.
 - de type « différentiel » pour l'ensemble des bénéficiaires des régimes PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Cette rente, temporaire, est versée simultanément à la rente PARDA pour les pompiers, et entre la sortie du PARDA et l'âge de 65 ans pour les autres préretraités. Cette rente « différentielle » est calculée comme la différence entre la rente PARDA nette perçue par le bénéficiaire à la sortie du PARDA et ses rentes légales (SS, ARRCO et AGIRC) nettes.

D. AUTRES REGIMES

La société Aéroports de Paris SA octroie d'autres avantages à ses salariés générant un engagement social :

- ◆ un régime de préretraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges sociales patronales et la taxe Fillon de 50 % ;
- ◆ un régime de médailles d'honneur du travail pour ses salariés dépendant de l'ancienneté carrière.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

5.2.2 Détail des engagements au titre des différents avantages

Variation, décomposition et réconciliation des engagements, des actifs et des passifs comptabilisés dans le bilan et impacts sur le compte de résultat :

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi				Autres avantages à long terme	Total au 31/12/2016	Total au 31/12/2015*
	IFC	Couverture santé	Retraites supplémentaires	PARDA	Médailles d'honneur et du travail		
Valeur actualisée de l'engagement à l'ouverture	292	74	67	10	1	444	474
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	1
Droits acquis au cours de la période	16	-	3	2	-	21	22
Actualisation de l'engagement	6	1	2	-	-	9	9
Ecart actuariels de la période**	16	(5)	2	(1)	-	12	(24)
Prestations servies	(8)	(3)	(4)	(1)	-	(16)	(13)
Réduction / transferts de régimes	-	-	-	-	-	-	(25)
Valeur actualisée de l'engagement à la clôture	322	67	70	10	1	470	444
Valeur de marché des actifs du régime à l'ouverture	-	-	(2)	-	-	(2)	(2)
Cotisations versées	-	-	(3)	-	-	(3)	(4)
Prestations servies	-	-	4	-	-	4	4
Valeur de marché des actifs du régime à la clôture	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)
Engagement à la clôture non financé	322	67	69	10	1	469	442
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	322	67	69	10	1	469	442
Coût financier de l'actualisation de l'engagement	6	1	2	-	-	9	9
Coût des services rendus au cours de la période	16	-	3	2	-	21	22
Réduction de régimes	-	-	-	-	-	-	(25)
Charge de la période	22	1	5	2	-	30	6
Passifs comptabilisés au bilan à l'ouverture	292	74	65	10	1	442	472
Charge de la période	22	1	5	2	-	30	6
Impacts en autres éléments du résultat global	16	(5)	2	(1)	-	12	(24)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	1
Prestations et cotisations directement versés	(8)	(3)	(3)	(1)	-	(15)	(13)
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	322	67	69	10	1	469	442

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** Le total de pertes actuarielles générées sur l'engagement pour 12 millions d'euros est dû aux pertes engendrées par le changement des hypothèses financières (+ 33 millions d'euros), essentiellement suite à la baisse du taux d'actualisation, compensées pour partie par les gains d'expérience (-11 millions d'euros) et des gains dus aux changements d'hypothèses démographiques (-10 millions d'euros)."



Les flux expliquant la variation de la provision sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Dette actuarielle nette
Au 31/12/2015*	444	(2)	442
Droits acquis au cours de l'exercice	21	-	21
Effet de l'actualisation	9	-	9
Ecart actuariels de la période	12	-	12
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(16)	-	(16)
Cofisations versées	-	(3)	(3)
Paiements reçus de tiers	-	4	4
Au 31/12/2016	470	(1)	469

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

5.2.3 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Au 31/12/2016
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,50%
Taux d'inflation	1,75%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,75% - 3,55%
Hausse future des dépenses de santé	4,75%
Age moyen de départ en retraite	62 - 65 ans

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes TH-TF 2012-2014 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles hommes/femmes TGH-TGF 00-05 sur la phase de rentes.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses actuarielles :

(en millions d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/16	Hypothèse haute	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/16
Dérive des coûts médicaux	-1,00%	(4)	1,00%	5
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	-0,50%	33	0,50%	(30)
Taux de mortalité	- 1 an	7	+ 1 an	(7)
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	-0,50%	(19)	-0,50%	21

5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	2016	2015*
Provisions au 1er janvier	442	472
Augmentations	42	32
Dotations d'exploitation	21	23
Dotations financières	9	9
Reconnaissance de gains actuariels nets	12	-
Diminutions	(15)	(62)
Provisions utilisées	(15)	(13)
Reconnaissance de gains actuariels nets	-	(24)
Réduction de régimes	-	(25)
Provisions au 31 décembre	469	442
Part non courante	452	427
Part courante	17	15

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

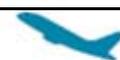
Le montant des cotisations que le Groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2016 ne présente pas de caractère significatif.

NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement

6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les écarts d'acquisition comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises conformément aux principes exposés dans la note 3 ;
- les brevets et licences ;
- les logiciels informatiques ;
- les droits d'usage.



Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables. En application de la norme IAS 36, Dépréciations d'actifs, ils sont testés annuellement ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. La charge de dépréciation est irréversible.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur. Celles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées initialement au coût conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées :

Logiciels	4 à 10 ans
Brevets et licences	4 à 10 ans
Droits d'usage	15 ans

Les immobilisations incorporelles amortissables sont testées pour dépréciation uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. La valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs amortissables sont revues et le cas échéant ajustées à la fin de chaque période comptable.

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	25	232	5	31	293
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(181)	(1)	-	(189)
Valeur nette au 1er janvier 2016	18	51	4	31	104
Investissements	-	2	-	24	26
Amortissements et dépréciations	-	(18)	(2)	-	(20)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	32	-	(32)	-
Valeur nette au 31 décembre 2016	18	67	2	23	110
Valeur brute	25	264	4	23	316
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(197)	(2)	-	(206)

Les écarts d'acquisition résiduels au 31 décembre 2016 concernent principalement :

- ◆ Roissy Continental Square pour 7 millions d'euros ;
- ◆ Hub One Mobility Group pour 12 millions d'euros.

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles.

6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date du regroupement. Les immobilisations corporelles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque l'actif est produit par le Groupe pour lui-même, le coût comprend uniquement la main-d'œuvre directe.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Les dépenses ultérieures viennent augmenter la valeur de l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèrent des avantages économiques futurs et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Le Groupe détient en tant que preneur des contrats de location financement relatif à des biens immobiliers. Dans la mesure où ces contrats de location financement transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, ils sont comptabilisés à la fois à l'actif, en immobilisations et au passif, en dettes financières pour le montant le plus faible entre la valeur actualisée des paiements au titre de la location et la juste valeur du bien. Les paiements effectués au titre des contrats de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

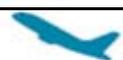
Les immobilisations corporelles amortissables, acquises en pleine propriété ou prises en location financement, sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues :

Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Le Groupe a réalisé en 2016 une revue des durées d'utilité actuellement appliquées aux ouvrages aéroportuaires avec les durées de vie techniquement admissibles des structures et avec les perspectives de développement actées dans le CRE 2016-2020. En conséquence, certaines durées d'amortissement ont été prolongées de 50 à 60 ans.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs amortissables sont revues et le cas échéant ajustées, à la fin de chaque période comptable. S'agissant des terrains, par nature non amortissables, ils sont testés pour dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il est hautement probable que la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée par sa vente plutôt que par son utilisation, l'actif ou le groupe d'actifs est reclassé sur une ligne distincte du bilan, Actifs destinés à être cédés. L'actif ou le groupe d'actifs est alors évalué au montant le plus faible de sa juste valeur nette de frais de cession et sa valeur comptable et n'est plus amorti. Lors de la cession éventuelle d'un actif ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation, l'actif est décomptabilisé. Le gain ou la perte résultant de la cession d'un actif est calculé sur la base de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable et est constaté au sein du résultat opérationnel en "Autres produits et charges opérationnels".



Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours, avancées et acomptes	Total
Valeur brute	66	10 036	250	359	456	11 167
Cumul des amortissements et dépréciations	(14)	(4 803)	(172)	(218)	-	(5 207)
Valeur nette au 1er janvier 2016*	52	5 233	78	141	456	5 960
Investissements	-	-	6	-	759	765
Cessions et mises hors service	-	31	-	-	-	31
Amortissements et dépréciations	(1)	(432)	(19)	(18)	-	(470)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	2	423	17	15	(472)	(15)
Valeur nette au 31 décembre 2016	53	5 255	82	138	743	6 271
Valeur brute	69	10 340	268	370	743	11 790
Cumul des amortissements et dépréciations	(16)	(5 085)	(186)	(232)	-	(5 519)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ l'achèvement de la construction de l'extension de la jetée Est du terminal Sud sur la plateforme de Paris-Orly ;
- ◆ la rénovation de la piste 2 à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ les différentes évolutions et maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information et d'applications métiers ;
- ◆ la première phase de la rénovation de la piste 4 à Paris-Orly ;

- ◆ les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 2 et sa mise en conformité aux normes de l'Agence Européenne de Sécurité Aéronautique (AESA) sur Paris-Orly ;
- ◆ le transfert de propriété des oléoducs anciennement exploités par la Société de manutention des carburants aviation (SMCA), sur Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ les travaux préparatoires à la construction de la jonction entre les terminaux Sud et Ouest de l'aérogare de Paris-Orly.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 31 décembre 2016 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 2 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,79 %.

6.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur des immeubles de placement, dont le montant est indiqué ci-dessous, est basée sur une valeur appréciée par des cabinets indépendants d'expertise immobilière pour 97 % de sa valeur totale (hors réserves foncières).

La totalité des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris a été expertisée sur les plateformes de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle ; plus de 90 % de ceux de Paris-Le Bourget ont également été valorisés par des experts indépendants.

Les terrains loués ont été valorisés sur la base d'une approche mixte reposant sur des valorisations externes pour plus de 94 % des terrains. Les autres terrains font l'objet d'une valorisation interne par une méthode de capitalisation à l'infini des loyers, considérant que la durée de la location est indéfinie et que le flux de trésorerie peut être actualisé à perpétuité.

La valorisation des réserves foncières a été réalisée en interne. Elle résulte du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible, auquel est appliquée une décote correspondant au coût de la non-cessibilité du terrain et au coût de portage. Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de sociétés comparables et ayant une activité immobilière diversifiée.

6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

	Terrains, aménagement & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Valeur brute	123	743	53	919
Cumul des amortissements et dépréciations	(55)	(361)	-	(416)
Valeur nette au 1er janvier 2016	68	382	53	503
Investissements et variation des avances et acomptes	-	-	6	6
Amortissements et dépréciations	(2)	(22)	-	(24)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	(2)	(6)	22	14
Valeur nette au 31 décembre 2016	64	354	81	499
Valeur brute	117	725	81	923
Cumul des amortissements et dépréciations	(53)	(370)	-	(423)



6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement, s'élève à 2 349 millions d'euros au 31 décembre 2016 comparé à 2 238 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une croissance de l'ordre de 5%.

Le taux de couverture des expertises externes pour la valorisation des bâtiments et des terrains loués aux tiers s'élève à 97 % de leur valeur. Ces expertises ont été menées par un groupement d'experts immobiliers indépendants composé des cabinets suivants :

- CBRE Valuation ;
- Jones Lang LaSalle Expertises ;
- BNP Paribas Real Estate Valuation France ;
- Crédit Foncier Expertises.

La juste valeur des réserves foncières a été appréciée en interne. Il en est de même pour les quelques terrains loués à des tiers encore non expertisés ; ceux-ci se situent principalement à Paris-Le Bourget.

La juste valeur des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris, avec leur terrain d'emprise, s'élève à 1030 millions d'euros en hausse de 93 millions par rapport à 2015.

Cette hausse est principalement due à la compression des taux sur les actifs les plus liquides, à la mise sous expertise des principaux immeubles non valorisés par des tiers à Paris-Le Bourget, d'un bâtiment en zone de fret à Paris-Orly et à des recalages du plan de démolition.

Globalement, les zones les plus liquides (produits banalisés avec un bon taux d'occupation et bénéficiant de durées fermes étendues) augmentent du fait d'une compression des taux. À l'inverse, les zones en restructuration ou vouées à restructuration perdent de la valeur du fait de travaux en hausse, de baisses de loyers ou de dates de démolition de bâtiments existants se rapprochant.

La juste valeur des terrains loués s'élève à 1 176 millions d'euros, soit une hausse de 2,2 %. Cette hausse est principalement due à la poursuite du développement des zones logistiques et d'activité à Paris-Orly, ainsi qu'au fort développement hôtelier avec six projets en cours sur les plateformes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly.

La valeur des réserves foncières diminue légèrement de 151 millions à 146 millions d'euros, sous l'effet d'une hausse du taux d'actualisation qui passe de 5,56 à 5,93% et d'un périmètre différent (consommation foncière pour des projets en développement partiellement compensé par le retour de foncier en réserve).

Il ressort des valorisations externes les principaux rendements immédiats de l'immobilier de placement présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Taux de rendement immédiat
Bâtiments			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	332	302	6,5% - 9,0%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	358	320	8,0% - 10,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	86	80	9,0% - 13,0%
Hangars/fret Paris-Orly	117	110	10,0% - 20,0%
Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	27	62	7,0% - 12,0%
Paris-Le Bourget	110	63	7,0% - 13,0%
Total des bâtiments loués aux externes	1 030	937	
Terrains loués			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	86	80	6,0% - 7,5%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	322	320	6,0% - 8,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	115	120	8,0% - 10,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	262	220	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	55	45	13,0% - 16,0%
Logistique/activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	225	225	6,0% - 9,0%
Paris-Le Bourget et AAG	111	140	5,0% - 8,0%
Total des terrains loués aux externes	1 176	1 150	



6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des

installations aéroportuaires soit versé à l'Etat. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

Par ailleurs, les montants comptabilisés en résultat au titre des loyers externes des immeubles de placement se sont élevés en 2016 à 185 millions d'euros. Les charges refacturées représentent 11% des loyers externes facturés.

NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action

7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Situation au 31/12/2016	297	543	(12)	3 541	(85)	4 284	7	4 291

7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2016.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié décidé en 2015, Aéroports de Paris SA a procédé à la cession de 286 999 actions sur la période relative au volet d'offre d'acquisitions d'actions du plan. S'agissant du volet d'attributions d'actions gratuites, il a été procédé à des attributions gratuites d'actions à l'ensemble des salariés d'Aéroports de Paris SA et des filiales adhérentes du plan d'épargne groupe à raison de 12 actions par salarié soit un total de 114 631 actions. Par ailleurs dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2016, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 265 452 actions et à la vente de 265 952 actions.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 500 au 31 décembre 2015 est nul au 31 décembre 2016 au titre de ce contrat.



7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	Situation au 01/01/2015	Résultat global - 2015	Situation au 31/12/2015	Résultat global - 2016	Situation au 31/12/2016
Ecart de conversion	1	2	3	1	4
Ecart actuariels*	(100)	16	(84)	(10)	(94)
Réserve de juste valeur	(1)	1	-	5	5
Total	(100)	19	(81)	(4)	(85)

* Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé

7.1.4 Résultats non distribués

Les résultats non distribués s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Réserves de la société mère Aéroports de Paris :		
Réserve légale	30	30
Autres réserves	863	863
Report à nouveau	987	848
Réserves consolidées	1 226	1 219
Résultat de la période (attribuable aux propriétaires de la société mère)	435	430
Total	3 541	3 390

7.1.5 Dividendes versés

Les dividendes versés se sont élevés à :

- ◆ 258 millions d'euros en 2016 (dont 70 millions d'euros d'acomptes versés en 2015), soit 2,61 euros par action, conformément à la 3^e résolution de l'AGO du 3 mai 2016 ;
- ◆ 241 millions d'euros en 2015, soit 2,44 euros par action, conformément à la 3^e résolution de l'AGO du 18 mai 2015.

7.1.6 Dividendes proposés

Le montant des dividendes proposés avant l'autorisation de la publication des états financiers et non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres dans les comptes 2016, s'élève à 261 millions d'euros soit 2,64 euros par action.

Le conseil d'administration du Groupe ADP a décidé la mise en œuvre d'une politique d'acompte sur dividende en numéraire jusqu'à l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Pour l'exercice 2016, cet acompte sur dividende s'élève à hauteur de 69 millions d'euros, soit un montant par action

de 0,70 euro. Le détachement du coupon de l'acompte sur dividende est intervenu le 7 décembre 2016 et la mise en paiement de l'acompte sur dividende au titre de 2016 est intervenue le 9 décembre 2016.

La 2^e loi de finances rectificative pour 2012 a instauré en France une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % assise sur les revenus distribués. Le montant de l'impôt sur les sociétés additionnel associé à la distribution représente 8 millions d'euros.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

7.1.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	2016	2015
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 932 700	98 959 402
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	435	430
Résultat de base par action (en euros)	4,40	4,35
Résultat dilué par action (en euros)	4,40	4,35
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	435	430
Résultat de base par action (en euros)	4,40	4,35
Résultat dilué par action (en euros)	4,40	4,35

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré

des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 1.200 au 31 décembre 2015 et 27.902 au 31 décembre 2016.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants

8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays, fiscaux et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites:

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges	Autres provisions	2016	Litiges	Autres provisions	2015
Provisions au 1er janvier	19	64	83	16	74	90
Augmentations	1	20	21	5	21	26
Dotations	1	20	21	5	12	17
Autres augmentations	-	-	-	-	9	9
Diminutions	(5)	(30)	(35)	(2)	(31)	(33)
Provisions utilisées	(1)	(15)	(16)	-	(21)	(21)
Provisions devenues sans objet	(4)	(15)	(19)	(2)	(10)	(12)
Provisions à la clôture	15	54	69	19	64	83
Dont						
Part non courante	15	31	46	19	34	53
Part courante	-	23	23	-	30	30



Suite à l'ouverture d'un Plan de Départs Volontaires en 2013 et en application des règles comptables, telles que définies par les normes IAS 19 et IAS 37, une provision a été constituée fin 2013 pour 43 millions d'euros. La provision relative à ce plan a fait l'objet d'une reprise de provision de 7 millions d'euros portant le solde de la provision à 3 millions d'euros au 31 décembre 2016. Les provisions pour litiges concernent divers

litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 16.

8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- Les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- Les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- La dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres part Groupe en autres réserves. Ultérieurement, cette dette est réévaluée à chaque fin de période par contrepartie du résultat.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Subventions d'investissement	43	42
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	11	11
Produits constatés d'avance	71	64
Total	125	117

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Ville Aéroportuaire Immobilier 1 dont la levée d'option est fin 2023.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an comprennent principalement :

- ◆ la location à Air France du terminal T2G, soit 28 millions d'euros au 31 décembre 2016 (31 millions d'euros au 31 décembre 2015) ;
- ◆ le bail à construction SCI Aéroville, soit 26 millions d'euros au 31 décembre 2016 (23 millions d'euros au 31 décembre 2015).

NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers

9.1 Gestion du risque financier

9.1.1 Introduction

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, d'obligations, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de location. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des

dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- ◆ le risque de crédit ;
- ◆ le risque de liquidité ;



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

◆ le risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au comité d'audit de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients (nouveaux ou non). À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre Groupe et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables est peu significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 25 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés au 4.5.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements.

Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), Aéroports de Paris SA place ses excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire court terme. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Pour les instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

Garanties

Il existe des garanties accordées par le Groupe au titre de la bonne exécution de ses contrats internationaux. (cf. note 15).

9.1.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées au paragraphe 9.5.3.

9.2 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Gearing est passé de 64% fin 2015 à 63% fin 2016.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

À ce jour, les membres du personnel détiennent 1,87% des actions ordinaires.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.



9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2016 et 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2016
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(113)	(113)
Résultat des dérivés de taux	16	(10)	6
Coût de l'endettement financier brut	16	(123)	(107)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	-	2
Coût de l'endettement financier net	18	(123)	(105)
Gains et pertes nets de change	5	(8)	(3)
Dépréciations et provisions	1	(8)	(7)
Autres	1	(2)	(1)
Autres produits et charges financiers	8	(18)	(10)
Charges financières nettes	26	(141)	(115)

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2015
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(116)	(116)
Résultat des dérivés de taux	21	(15)	6
Coût de l'endettement financier brut	21	(131)	(110)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	-	2
Coût de l'endettement financier net	23	(131)	(108)
Gains et pertes nets de change	15	(11)	4
Dépréciations et provisions	4	(10)	(6)
Autres	5	(1)	4
Autres produits et charges financiers	24	(22)	2
Charges financières nettes	47	(153)	(106)



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti	(107)	(110)
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(113)	(116)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	4	3
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(3)	17
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	5	(14)
Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	1	3
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	1	3
Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente	1	3
Plus (moins-values) de cessions	(1)	-
Dotations nettes de reprise	2	3
Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti	(1)	7
Gains et pertes nets de change	(1)	4
Autres profits nets	-	3
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(9)	(9)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(9)	(9)
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat	(115)	(106)
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres	-	-

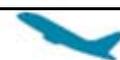
9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.



9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2015	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	3 868	3 679	189	3 869	3 869	-
Emprunts bancaires	517	517	-	517	517	-
Autres emprunts et dettes assimilées	28	25	3	25	23	2
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus et dérivés	4 413	4 221	192	4 411	4 409	2
Intérêts courus non échus	71	-	71	71	-	71
Instruments financiers dérivés passif	20	18	2	19	17	2
Total emprunts et dettes financières	4 504	4 239	265	4 501	4 426	75

9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, des créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2015*	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	4 504	4 239	265	4 501	4 426	75
Instruments financiers dérivés actif	91	31	60	96	88	8
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	58	10	48	55	8	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 657	-	1 657	1 734	-	1 734
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	(11)	(11)	-	(11)	(11)	-
Endettement financier net	2 709	4 209	(1 500)	2 627	4 341	(1 714)
Gearing	63%			64%		

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1 et retraité en 2015 pour tenir compte de la dette liée à l'option de vente des minoritaires désormais intégrée pour le calcul de l'endettement financier net



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif avant prise en compte des couvertures de juste valeur	Valeur de la dette en coût amorti	Incidence des couvertures de juste valeur	Valeur au bilan au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>							
Emprunts obligataires :							
ADP CHF 200 M 2010-2017	186	2.5%	Eur 3M + marge	186	3	189	187
ADP 2012-2019	300	2.375%	2.476%	299	-	299	318
ADP 2010-2020	500	3.886%	3.95%	491	-	491	567
ADP 2011-2021	400	4.0%	4.064%	399	12	411	474
ADP 2011-2022	400	3.875%	3.985%	398	-	398	478
ADP 2015-2023	500	1.50%	1.524%	498	-	498	540
ADP 2012-2024	500	3.125%	3.252%	496	-	496	602
ADP 2014-2025	500	1.50%	1.609%	493	-	493	542
ADP 2013-2028	600	2.75%	2.846%	593	-	593	731
Total	3 886			3 853	15	3 868	4 439
Emprunts bancaires :							
BEI 2003-2018	100	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	100	-	100	100
BEI 2004-2019	220	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	220	-	220	221
BEI 2004-2020	30	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	30	-	30	30
BEI 2005-2020	130	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	130	-	130	131
Autres	37			37	-	37	42
Total	517			517	-	517	524

La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA.

9.5 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps et cross currency swaps) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires ou de prêts bancaires.

Ces swaps de taux d'intérêts sont initialement et ultérieurement évalués au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les



variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers

- Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) et le risque de crédit propre d'Groupe (*Debit Valuation Adjustment – DVA*). Pour les instruments dérivés, le Groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché – utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties – et des données statistiques historiques.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

	Au 31/12/2016	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV**	Trading ***				de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	125	-	31	19	75	-	-	-
Clients et comptes rattachés	548	-	-	-	548	-	-	-
Autres créances****	41	-	-	-	41	-	-	-
Autres actifs financiers courants	129	-	4	-	69	-	56	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 657	1 657	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	2 500	1 657	35	19	733	-	56	-
Emprunts et dettes financières à long terme	4 239	-	18	-	-	4 221	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	472	-	-	-	-	472	-	-
Autres dettes****	169	-	-	-	-	169	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	265	-	2	-	-	263	-	-
Total des passifs financiers	5 145	-	20	-	-	5 125	-	-

	Au 31/12/2015 *	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV**	Trading ***				de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	179	-	33	17	74	-	55	-
Clients et comptes rattachés	516	-	-	-	516	-	-	-
Autres créances****	53	-	-	-	53	-	-	-
Autres actifs financiers courants	67	-	4	-	59	-	4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 734	1 734	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	2 549	1 734	37	17	702	-	59	-
Emprunts et dettes financières à long terme	4 426	-	17	-	-	4 409	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	457	-	-	-	-	457	-	-
Autres dettes****	174	-	-	-	-	174	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	75	-	2	-	-	73	-	-
Total des passifs financiers	5 132	-	19	-	-	5 113	-	-

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** Désignés comme tel à l'origine

*** Désignés comme détenus à des fins de transaction

**** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

La juste valeur des actifs et passifs s'avère généralement très proche des valeurs bilantielles, les valeurs comptables

correspondant quasi systématiquement à une approximation raisonnable de cette juste valeur.



Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des dérivés actifs, le risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) a été calculé au 31 décembre 2016 et son impact est jugé non significatif.

9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS13 "Evaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les cours sont communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont fournies par Bloomberg ;
- niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe pour l'évaluation des instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2016 et 2015 :

	Au 31/12/2016		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Actifs disponibles à la vente	19	19	-	19	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	120	120	-	120	-
Instruments dérivés	91	91	-	91	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 657	1 657	1 657	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	3 868	4 439	-	4 439	-
Emprunts bancaires	517	524	-	524	-
Autres emprunts et dettes assimilées	28	28	-	28	-
Intérêts sur emprunts	71	71	-	71	-
Instruments dérivés	20	20	-	20	-



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2015*		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Actifs disponibles à la vente	18	18	-	18	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	110	110	-	110	-
Instruments dérivés	96	96	-	96	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 734	1 734	1 734	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	3 869	4 416	-	4 416	-
Emprunts bancaires	517	525	-	525	-
Autres emprunts et dettes assimilées	25	26	-	26	-
Intérêts sur emprunts	71	71	-	71	-
Instruments dérivés	19	19	-	19	-

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

Risques de taux

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
Taux fixe	4 003	3 814	85%	4 000	3 808	85%
Taux variable	481	670	15%	482	674	15%
Emprunts et dettes financières hors dérivés	4 484	4 484	100%	4 482	4 482	100%

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe :

Aéroports de Paris SA est soumis à la variabilité des charges futures sur la dette à taux variable. Une variation des taux

d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de



cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Au 31 décembre 2016, Aéroports de Paris SA détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps et

cross-currency swaps) pour une juste valeur de 91 millions d'euros figurant à l'actif dans les autres actifs financiers et 20 millions d'euros figurant au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 31/12/2016	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	135	-	-	135	56
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	400	-	400	15
Total	135	400	-	535	71

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse

instantanée des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2016 n'entraînerait pas de hausse significative de la juste valeur des dérivés.

Risques de change

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et l'USD, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change du dollar américain et des monnaies qui y sont liées par une parité fixe, le Groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;
- procéder, le cas échéant, à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés à l'emprunt obligataire émis en francs suisses :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Euro	USD	AED	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	125	93	27	-	1	4
Clients et comptes rattachés	548	506	1	5	12	24
Autres créances*	41	41	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	129	129	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 657	1 626	16	2	3	10
Total des actifs financiers	2 500	2 395	44	7	16	38
Emprunts et dettes financières à long terme	4 239	4 239	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	472	463	3	2	-	4
Autres dettes*	169	166	-	1	1	1
Emprunts et dettes financières à court terme	265	265	-	-	-	-
Total des passifs financiers	5 145	5 133	3	3	1	5

* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

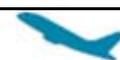
Les autres devises portent principalement sur le rial d'Oman (OMR).

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 31/12/2016		Au 31/12/2015	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dollar des États-Unis (USD)	0,95648	0,90380	0,91617	0,90136
Peso mexicain (MXN)	0,04637	0,04844	0,05339	0,05694
Peso mexicain (MXN)*	0,04959	0,04889	0,05339	0,05694
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,27223	0,29948	0,31531	0,33239
Dinar jordanien (JOD)	1,35099	1,27540	1,29216	1,27168
Dinar libyen (LYD)	0,66379	0,66111	0,65863	0,66098
Dirham marocain (MAD)	0,09414	0,09216	0,09266	0,09247
Dirham marocain (MAD)**	0,09227	0,09249	0,09266	0,09247
Kuna croate (HRK)	0,13243	0,13275	0,13067	0,13137
Yuan chinois (CNY)	0,13756	0,13608	0,14204	0,14349
Peso chilien (CLP)	0,00142	0,00134	0,00132	0,00138
Ariary (MGA)	0,00029	0,00028	0,00029	0,00029
Roupie mauricienne (MUR)	0,02661	0,02543	0,02536	0,02570

* Taux figé à fin octobre 2016 dans le cadre de la cession de participation dans l'opérateur aéroportuaire mexicain OMA

** Taux figé à fin février 2016 dans le cadre de la cession de la société Cires Télécom



Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du Groupe doit être apprécié au regard :

- de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées ;

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement. Tous les mois un reporting reprend notamment les opérations de financement, les placements et l'analyse des écarts par rapport au budget annuel de trésorerie. Il comprend en outre une ventilation détaillée des placements ainsi qu'éventuellement leur degré de risques.

- de ses engagements financiers existants en termes de remboursement (échéanciers des dettes, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé) ;

Les échéanciers des passifs financiers sont présentés ci-dessous. Les engagements hors bilan sont présentés en note 15.

Le Groupe a souscrit des contrats prévoyant des clauses de remboursement anticipé :

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation du Groupe à un niveau inférieur ou égal à A par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement) ;

- et de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements ;

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant au bilan Au 31/12/2016	Total des échéances contractuelles Au 31/12/2016	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 868	3 886	186	1 200	2 500
Emprunts bancaires	517	517	-	517	-
Dépôts et cautionnements reçus	16	16	-	1	15
Autres emprunts et dettes assimilées	11	11	-	6	5
Intérêts sur emprunts	71	724	111	390	223
Concours bancaires courants	1	1	1	-	-
Emprunts et dettes financières hors dérivés	4 484	5 155	298	2 114	2 743
Fournisseurs et comptes rattachés	472	472	472	-	-
Autres dettes*	169	169	169	-	-
Dettes en coût amorti	5 125	5 796	939	2 114	2 743
Décassements		135	135	-	-
Encaissements		(191)	(191)	-	-
Swaps de couverture	(56)	(56)	(56)	-	-
Décassements		31	6	25	-
Encaissements		(46)	(9)	(37)	-
Swaps de trading	(15)	(15)	(3)	(12)	-
Total	5 054	5 725	880	2 102	2 743

* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	58	48	3	7
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	34	5	-	29
Prêts, dépôts et cautionnements	10	3	4	3
Créances de location financement bailleur	24	3	15	6
Créances sur cessions d'immobilisations	4	4	-	-
Autres actifs financiers	14	6	7	1
Clients et comptes rattachés	548	546	2	-
Autres créances*	41	41	-	-
Prêts et créances	733	656	31	46

* Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Actifs financiers disponibles à la vente	19	17
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	35	37
Prêts et créances à moins d'un an	658	628
Prêts et créances à plus d'un an	75	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 657	1 734
Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	56	59
Total	2 500	2 549

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Air France	121	117
Easy Jet	9	6
Federal Express Corporation	6	9
Autres compagnies aériennes	77	66
Sous-total compagnies aériennes	213	203
Direction Générale de l'Aviation Civile	92	103
Société de Distribution Aéroportuaire	43	30
Autres clients et comptes rattachés	200	180
Autres prêts et créances à moins d'un an	110	112
Total prêts et créances à moins d'un an	658	628

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	568	567
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	9	9
depuis 31 à 90 jours	49	49
depuis 91 à 180 jours	16	16
depuis 181 à 360 jours	11	8
depuis plus de 360 jours	63	9
Prêts et créances courants (selon échéancier - cf. § risque de liquidité)	716	658

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée au paragraphe 4.5.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 31 décembre 2016 :

	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
<i>(en millions d'euros)</i>						
dérivés : swap de taux	35	-	35	-	-	35
dérivés : swap de change	56	-	56	-	-	56
Total des dérivés actif	91	-	91	-	-	91
dérivés : swap de taux	(20)	-	(20)	-	-	(20)
Total des dérivés passif	(20)	-	(20)	-	-	(20)

9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 31 décembre 2016 et 2015, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	19	19	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	120	54	66
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	58	10	48
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	34	28	6
Autres actifs financiers	28	16	12
Créances de location financement bailleur	24	21	3
Instruments financiers dérivés	91	31	60
Swaps de couverture	56	-	56
Swaps de trading	35	31	4
Total	254	125	129



(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	18	18	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	110	55	55
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	55	8	47
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	28	26	2
Autres actifs financiers	27	21	6
Créances de location financement bailleur	24	20	4
Instrument financiers dérivés	96	88	8
Swaps de couverture	59	55	4
Swaps de trading	37	33	4
Total	248	181	67

NOTE 10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Suite à la signature de l'acte de vente du siège social d'Aéroports de Paris SA en mars 2015, le Groupe a comptabilisé au 1^{er} juillet, date de transfert de propriété, une plus-value à hauteur de 31 millions d'euros (20 millions d'euros après impôt sur le résultat).

NOTE 11 Entreprises mises en équivalence non opérationnelles

En 2016, la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles atteint 59 millions d'euros principalement liée à l'impact de la cession de participation dans l'opérateur aéroportuaire mexicain OMA (cf. note 2).

NOTE 12 Impôts sur les résultats

La notion d'impôt sur le résultat couvre les impôts nationaux ou étrangers dus sur la base des bénéfices imposables et les impôts de distribution dus par les filiales, et les entreprises mises en équivalence sur les dividendes versés. Le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

L'impôt sur le résultat comprend :

- la charge ou le produit d'impôt exigible, et
- la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

Fiscalement, cet impôt est calculé par entité ou groupe fiscal. Le groupe fiscalement intégré comprend la société mère Aéroports de Paris SA et seize filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % : Ville Aéroportuaire Immobilier SAS (VAI), ADP Investissement, Hub One, Hub One Mobility, ADP Ingénierie, Aéroports de Paris Management, Cœur d'Orly Commerces Investissements SAS, Cœur d'Orly Investissements SAS, ADPM1, ADPM2, ADPM3, Roissy Continental Square, Hub Safe, Hub Safe Nantes, Hub Safe Training et Hub Safe Régional.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle. Celle-ci consiste à déterminer comme base de calcul les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception de celles prévues par la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat". Les impôts différés sont évalués en appliquant à cette base de calcul, le taux d'impôt voté ou quasi-voté applicable à la période de renversement de la différence temporelle conformément à la méthode du report variable. Ils ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables ou les crédits d'impôts pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient plus probable qu'improbable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés ainsi déterminés sont enregistrés en contrepartie du résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

12.1 Taux d'impôt

Le taux d'impôt courant appliqué au 31 décembre 2016 s'élève à 34,43 %.

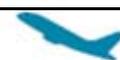
12.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Charge d'impôt exigible	(225)	(241)
Charge d'impôt différé	23	(17)
Impôts sur les résultats	(202)	(258)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.



12.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
Résultat après impôt	438	433
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence**	44	(55)
Charge d'impôt sur les résultats	202	258
Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence	684	636
<i>Taux théorique d'imposition en vigueur en France</i>	<i>34,43%</i>	<i>38,00%</i>
Charge d'impôt théorique	(236)	(242)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat étranger et retenue à la source	5	(3)
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période	-	1
Contribution additionnelle sur les dividendes	(8)	(9)
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(1)	(4)
Variation de taux d'impôt***	29	-
Variations des différences temporelles non reconnues		1
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	(13)	(10)
Exonération de la plus-value long-terme liée à la cession des titres SETA nette de la réintégration de la quote-part de frais et charges	18	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	4	8
Charge réelle d'impôt sur les résultats	(202)	(258)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>29,44%</i>	<i>40,63%</i>

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** Hors résultat et frais de cession reclassés dans la ligne quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence (résultat de cession des titres SETA et frais liés au projet de cession de TAV Construction).

*** Impact lié à l'abaissement du taux d'impôt de 34,43% à 28,92% en France à partir de 2020 voté dans la loi de finances fin décembre 2016.

12.4 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Au titre des différences temporelles déductibles		
Engagements sociaux	137	151
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	15	19
Provisions et charges à payer	14	13
Autres	3	3
Au titre des différences temporelles imposables		
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(342)	(382)
Location-financement	(7)	(11)
Réserves de réévaluation	(8)	(8)
Autres	(10)	(14)
Actifs (passifs) d'impôt différés nets	(198)	(229)



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Les amortissements des Frais d'études et de surveillance de travaux (FEST), apparaissant ci-dessus dans la catégorie des différences temporelles déductibles, résultent de l'étalement de frais antérieurement capitalisés et imputés sur le report à nouveau au 1^{er} janvier 2003, suite aux retraitements comptables opérés à cette date dans la perspective de la transformation du statut de l'établissement public d'Aéroports de Paris en SA et dans le cadre de la première certification des comptes intervenue au titre de l'exercice 2003.

L'imputation sur le report à nouveau au 1^{er} janvier 2003 avait porté sur un solde de frais non amortis à cette date de 180 millions d'euros. Après prise en compte de l'effet d'impôt

correspondant, soit 64 millions d'euros, l'impact net négatif sur le report à nouveau s'était élevé à 116 millions d'euros.

En accord avec l'administration fiscale, cette correction a donné lieu, à compter du résultat fiscal 2004, à un traitement fiscal étalé sur la durée initiale d'amortissement de ces frais.

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, cet étalement s'est traduit, à l'ouverture de l'exercice 2004, par la constatation d'un actif d'impôt différé de 64 millions d'euros. Compte tenu des déductions fiscales opérées depuis 2004 au titre de cet étalement, le montant résiduel de cet actif d'impôt différé s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2016.

12.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Montant net
Au 01/01/2016	-	229	(229)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	-	(5)	5
Montants comptabilisés au titre de la période	-	(26)	26
Au 31/12/2016	-	198	(198)

12.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

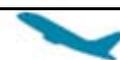
Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible

correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Actifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	-	-
Autres entités consolidées	-	-
Total	-	-
Passifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	3	18
Autres entités consolidées	5	5
Total	8	23

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 31 décembre 2016.



NOTE 13 Trésorerie et flux de trésorerie

13.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015*
Valeurs mobilières de placement**	1 556	1 581
Disponibilités**	101	153
Concours bancaires courants***	(1)	(2)
Trésorerie nette	1 656	1 732

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

** dont 24 millions d'euros de valeurs mobilières de placement et 1 million d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

*** figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP n'a investi principalement que dans des OPCVM monétaires libellés en euros.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et une analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont présentées dans le paragraphe 9.5.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe (4 millions d'euros) correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

13.2 Flux de trésorerie

13.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

(en millions d'euros)	2016	2015*
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	471	426
Résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	(52)	(58)
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	(34)	(4)
Autres	99	(5)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	484	359

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

La plus-value nette de cession d'actif immobilisé correspond principalement à la plus-value de cession du siège social d'Aéroports de Paris SA (cf. note 10).



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

▪ **Variation du besoin en fonds de roulement**

(en millions d'euros)	2016	2015*
Stocks	(7)	(1)
Clients et autres débiteurs	(53)	(10)
Fournisseurs et autres créditeurs	(17)	73
Variation du besoin en fonds de roulement	(77)	62

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

13.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

▪ **Cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)**

(en millions d'euros)	2016	2015*
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et entreprises associées	71	5
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(1)	-
Acquisitions de participations	(19)	(49)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

En 2016, le flux relatif aux cessions de filiales et entreprises associées s'explique par la cession de participation dans l'opérateur aéroportuaire mexicain OMA.

En 2016 comme en 2015, le flux relatif aux acquisitions de participations non intégrées est principalement lié à la prise de participation par Aéroports de Paris Management dans la société chilienne Nuevo Pudahuel.

▪ **Investissements corporels et incorporels**

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

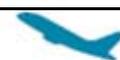
(en millions d'euros)	Notes	2016	2015*
Investissements incorporels	6	(25)	(29)
Investissements corporels	6	(767)	(498)
Investissements corporels et incorporels (selon tableau des flux de trésorerie)		(792)	(527)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

Le détail de ces investissements s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	2016	2015*
Rénovation et qualité	(255)	(186)
Développement des capacités	(220)	(148)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(90)	(74)
Développement immobilier	(122)	(50)
Restructuration	(69)	(33)
Sûreté	(26)	(22)
Autres	(10)	(14)
Total	(792)	(527)

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



Les projets majeurs réalisés par Aéroports de Paris SA sur la période concernent :

- ◆ sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, les investissements ont principalement porté sur :
 - la poursuite des travaux de construction du nouveau siège social ;
 - la continuation des travaux préparatoires à la mise en place d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages au départ des banques d'enregistrements situées à l'est du terminal 2E ;
 - la rénovation de la piste 2 ;
 - les études et les travaux préparatoires pour le projet de rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
 - le transfert de propriété des oléoducs anciennement exploités par la Société de manutention des carburants aviation (SMCA) ;
 - les travaux de mise aux normes des systèmes de gestion et de traitement des eaux polluées en période hivernale ;
 - l'achèvement de la construction du centre de correspondances longues au Hall L du Terminal 2E ;
 - l'alimentation de Paris-Charles de Gaulle en 225KV ;
 - le déploiement du selfboarding au terminal 2E ;
 - la refonte des commerces du hall K du terminal 2E ;
 - la réhabilitation de la gare RER à Roissy-pôle.
- ◆ sur l'aéroport de Paris-Orly, les investissements ont porté principalement sur :
 - la poursuite des travaux de construction de la jonction entre l'aérogare Sud et Ouest ;
 - l'achèvement de l'extension de la jetée Est du terminal Sud ;
 - la première phase de la rénovation de la piste 4 ;
 - la construction du nouveau pavillon d'honneur ;
 - les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 2 et à sa mise en conformité aux normes de l'Agence Européenne de Sécurité Aéronautique ;
 - le commencement des travaux de construction de la passerelle reliant le quartier Cœur d'Orly au terminal Sud ;
 - les travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris ;
 - les travaux d'inversion des postes d'inspection filtrage et du contrôle aux frontières du processus de départ international du terminal Sud ;
- ◆ Aéroports de Paris SA a par ailleurs réalisé en 2016 des investissements significatifs pour ses fonctions support et sur des projets communs aux deux plateformes, notamment l'achat d'équipements d'inspection des bagages en soute nouvelle génération et les développements informatiques pour le programme de fidélité.

■ **Dividendes reçus**

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015*
TAV Airports (Turquie)	41	38
Schiphol Group (Pays Bas)	15	11
Société de Distribution Aéroportuaire	9	6
RELAY@ADP	2	1
SETA (Mexique)	2	2
Autres	1	-
Total	70	58

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1



NOTE 14 Informations relatives aux parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- l'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- et, ses principaux dirigeants et actionnaires.

Les transactions avec les parties liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Entreprises associées ou contrôlées conjointement		Etat ou participations de l'Etat		TOTAL GROUPE	
	2016	2015*	2016	2015*	2016	2015*
Chiffre d'affaires	300	301	1 261	1 251	1 561	1 552
Charges externes (y/c achats immobilisés)			146	70	146	70
Actifs financiers	19	19			19	19
Autres actifs	49	33	226	227	275	260
Passifs financiers					-	-
Autres passifs	4	2	119	107	123	109

* Chiffres retraités tels que décrits dans la note 4.1

14.1 Relations avec les Entreprises associées ou contrôlées conjointement

CDG EXPRESS

Aéroports de Paris SA s'est associé à SNCF Réseau et à l'Etat au sein d'une société d'études dénommée CDG Express Etudes ayant pour objet de réaliser ou faire réaliser toutes études nécessaires en vue de la création de la liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

JOINT VENTURES COMMERCIALES

Dans le cadre du développement des activités commerciales sur les plateformes aéroportuaires, Aéroports de Paris SA et les sociétés Société de Distribution Aéroportuaire, RELAY@ADP et EPIGO ont conclu des conventions permettant à ces sociétés d'exploiter des commerces au sein des aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Les transactions entre Aéroports de Paris SA et ces sociétés concernent essentiellement :

- ◆ les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- ◆ Et, la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

TAV Construction

Dans le cadre de la construction de son nouveau siège social à Paris-Charles de Gaulle, Aéroports de Paris SA a confié le chantier de construction à un groupement d'entreprises constitué de TAV Construction et des établissements Hervé.

14.2 Relations avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat

RELATIONS AVEC L'ETAT

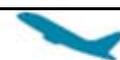
L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris SA et 58,6% des droits de vote au 31 décembre 2016. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris SA un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions, notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- ◆ le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 signé le 31 août 2015 ;
- ◆ Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2016, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 480 millions d'euros (486 millions en 2015). Au 31 décembre 2016, le montant



de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 93 millions d'euros (103 millions au 31 décembre 2015).

- ◆ Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris SA a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris SA et la Société du Grand Paris :

- ◆ une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris SA des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;
- ◆ une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris SA est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024. Un avenant à cette convention visant à préciser les conditions et modalités de

réalisation devrait être signé au cours du 1^{er} semestre 2017.

RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ◆ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;
- ◆ Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

14.3 Relations avec les principaux dirigeants et actionnaires

REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA sont : le Président-directeur général, les membres du Comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 5,8 millions d'euros en 2016 contre 5,2 millions d'euros en 2015. Cette évolution s'explique principalement par l'arrivée de deux membres supplémentaires au comité exécutif. Il y a par ailleurs un mandataire social de moins comparé à 2015. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence.

RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction qui reliera le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly et le partenariat avec Vinci Airports dans le cadre de la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili.



NOTE 15 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Avals, cautions	2	2
Garanties à première demande	86	57
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations	405	501
Autres	160	24
Engagements donnés	653	584
Avals, cautions	60	54
Garanties à première demande	233	237
Autres	-	-
Engagements reçus	293	291

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA principalement pour le compte d'ADP Ingénierie au bénéfice de divers clients de ses filiales.

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

Les engagements d'acquisitions d'immobilisations qui expliquent la principale variation concernent les projets suivants :

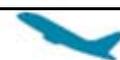
- les travaux de construction du nouveau siège social
- les travaux de construction de la jonction entre l'aérogare Sud et Ouest de Paris-Orly
- les travaux préparatoires à la mise en place d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages au départ des banques d'enregistrements situées à l'est du terminal 2E.

Les engagements donnés aux salariés du Groupe sont présentés en note 5.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, un pourcentage de 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versé à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.



NOTE 16 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- Soit **des obligations potentielles** résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit **des obligations actuelles** résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations ; ou
 - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le Groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du Groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque. ♦

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent selon les cas des passifs éventuels ou des actifs éventuels.

- ♦ Le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal de Commerce de Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris SA a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-

Charles de Gaulle. Jusqu'à ce jour, les débats ont porté uniquement sur la détermination de l'ordre de juridiction compétent. Par décision du 4 juillet 2016, le Tribunal des Conflits a désigné le juge administratif comme seul compétent pour connaître du litige. Par décision du 19 janvier 2017, le Tribunal administratif de Paris déboute JSC Investissements de l'ensemble de ses demandes. La partie adverse aura la possibilité d'interjeter appel dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.

Bechtel, entreprise de construction, fait l'objet d'une réclamation de son client NDIA (New Doha International Airport) dans le cadre du projet de construction du nouvel aéroport de Doha au Qatar. ADP Ingénierie, sous-traitant de Bechtel, est mis en cause par ce dernier au titre des prestations réalisées par ADP Ingénierie et visées dans la réclamation du client. Bechtel a transmis à ADP Ingénierie une demande d'indemnisation amiable. Compte tenu des résultats de l'analyse du risque qui se poursuit chez ADPI, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de cette réclamation à ce stade.



NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture

Aéroports de Paris SA a pris connaissance de la décision de l'Autorité de supervision indépendante (ASI) du 19 janvier 2017 de ne pas homologuer la proposition pour les tarifs des redevances aéroportuaires applicable à compter du 1er avril 2017. Le refus d'homologation est essentiellement motivé par une considération technique relative à la redevance portant sur la mise à disposition de matériel informatique pour l'enregistrement et l'embarquement des passagers (CREWS).

Les dispositions réglementaires prévoient qu'Aéroports de Paris SA présente une nouvelle proposition de tarifs 2017 dans le mois suivant la décision de l'ASI, et que cette dernière est invitée à rendre sa décision dans les 15 jours suivant la nouvelle notification des tarifs.

Aéroports de Paris SA précise qu'elle n'anticipe pas de modification des équilibres financiers de l'entreprise du fait de l'application de la grille tarifaire 2017 qu'elle compte proposer à l'ASI.

NOTE 18 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les montants des honoraires de Commissaires aux comptes enregistrés sont les suivants :

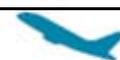
(en milliers d'euros)	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	DELOITTE	KPMG	EY	DELOITTE	KPMG	EY
Société mère	380	-	358	380	-	529
Filiales intégrées globalement	195	71	145	61	174	98
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	575	71	503	441	174	627
Société mère	4	-	111	28	40	28
Filiales intégrées globalement	79	19	135	-	8	319
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :	83	19	246	28	48	347
Total	658	90	749	469	222	974

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes concernent essentiellement des prestations rendues par les commissaires

aux comptes dans le cadre de projets d'acquisition et de cession par le Groupe et des attestations.

NOTE 19 Liste des sociétés du périmètre de consolidation

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle	Filiale de
Aéroports de Paris SA (Multi-activités)	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	MÈRE	MÈRE	
FILIALES (intégrées globalement)					
International et développements aéroportuaires :					
ADP Ingénierie	Aéroport d'Orly Parc central Zone sud - Bâtiment 641 91200 ATHIS-MONS	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
ADPi Middle East	Immeuble Baz - Rue Sursock BEYROUTH	Liban	100%	100%	ADP Ingénierie
ADPi Libya	El Nasser Street TRIPOLI	Libye	65%	65%	ADP Ingénierie
ADPi (Beijing) Architects and Engineers Design Co	ADPi Architects and Engineers Design Co, LTD Unit 1407A - No A302 Hua Teng Tower Jinsong 3rd zone Chaoyang District Beijing	Chine	100%	100%	ADP Ingénierie
Aéroports de Paris Management	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Jordan Airport Management	Ali Sharif Zu'bi Law Office PO Box 35267 AMMAN 11180	Jordanie	100%	100%	ADP Management
ADPM Mauritius	C/o Legis Corporate Secretarial Services Ltd 3 rd Floor, Jamalacs Building, Vieux Conseil Street, PORT-LOUIS	Ile Maurice	100%	100%	ADP Management
AMS - Airport Management Services (OSC)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	75%	60%	ADP Management
Tank Öwa Alpha Gmbh	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Tank Öwc Beta Gmbh	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Autres activités :					
Hub One	à compter du 2 février 2017 Bâtiment Mercure - Continental Square 1 place de Londres 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Hub One Mobility	5 route du Paisy 69570 Dardilly	France	100%	100%	Hub One
Hub Safe	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Hub Safe Nantes	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%	Hub Safe
Hub Safe Training	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%	Hub Safe
Hub Safe Régional	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%	Hub Safe
Hub Safe Event	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%	Hub Safe
Média Aéroport de Paris	17 rue Soyier 92200 Neuilly sur Seine	France	50%	50%	Aéroports de Paris SA
Immobilier :					
Cœur d'Orly Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Cœur d'Orly Commerces Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%	Cœur d'Orly Investissement
Roissy Continental Square	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Ville Aéroportuaire Immobilier	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Ville Aéroportuaire Immobilier 1	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	100%*	100%	Ville Aéroportuaire Immobilier
Aéroports de Paris Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
Aéroports de Paris Investissement Nederland Bv	Locatellikade 1 1076AZ AMSTERDAM	Pays-Bas	100%	100%	ADP Investissement
SCI ROMEO	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	100%	100%	ADP Investissement



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

SAS HOTEL RO 3	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	100%	100%	Roissy Continental Square
Activités aéronautiques :					
Fondation d'entreprise Aéroports de Paris	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	100%	100%	Aéroports de Paris SA
ACTIVITES CONJOINTES (intégrée à hauteur des quotes-parts d'éléments du bilan et du résultat revenant au Groupe)					
Autres activités :					
CDG Express Etudes	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	33%	33%	Aéroports de Paris SA

* Le Groupe détient 60% d'intérêt de Ville Aéroportuaire Immobilier 1 et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente croisée sur les 40% restant. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

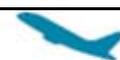
Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle	Participation de
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence opérationnelles)					
International et développements aéroportuaires :					
Schiphol Group	Evert van de Beekstraat 202 1118CP LUCHTHAVEN SCHIPHOL	Pays-Bas	8%	8%	Aéroports de Paris SA
TAV Havalimanlari Holding (TAV Airports)	Istanbul Ataturk Airport international terminal 34149 Yesilkoy - ISTANBUL	Turquie	38%	38%	Tank Öwa Alpha GmbH
TAV Yatirim Holding (TAV Construction)	Istanbul Ataturk Airport international terminal 34149 Yesilkoy - ISTANBUL	Turquie	49%	49%	Tank Öwa Beta GmbH
MZLZ Retail Ltd	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	50%	50%	Société de Distribution Aéroportuaire
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP)	Aeropuerto Internacional Arturo Merino Benítez de Santiago, Rotonda Oriente, 4° piso, comuna de Pudahuel, Santiago, Chili	Chili	45%	45%	ADP Management
Zaic-A Limited	1 Park Row, Leeds, LS1 5AB, United Kingdom	Royaume-Uni	26%	21%	ADP Management & TAV Airports
Upravitelj Zračne Luke Zagreb	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	26%	21%	Zaic-A Limited
Medunarodna Zračna Luka Zagreb	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	26%	21%	Zaic-A Limited
Consortio PM Terminal Tocumen SA	Terminal Sur S.A. AV DOMINGO DIAZ Panama , Rep. De Panama	Panama	36%	36%	ADP Ingénierie
Ravinala Airports	Escalier C, Zone Tana Water Front – Ambodivona 101 Antananarivo, Madagascar	Madagascar	35%	35%	ADP Management
Immobilier :					
Transport Beheer	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%	ADP Investissement
Transport CV	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%	ADP Investissement Bv
SCI Cœur d'Orly Bureaux	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%	Cœur d'Orly Investissement
SNC Cœur d'Orly Commerces	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%	Cœur d'Orly Comm. Invest.
Commerces et services :					
Société de Distribution Aéroportuaire	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	50%	50%	Aéroports de Paris SA
RELAY@ADP	55 rue Deguingand 92300 Levallois Perret	France	50%	50%	Aéroports de Paris SA
ADPLS Présidence	291 boulevard Raspail 75014 PARIS	France	50%	50%	Aéroports de Paris SA
EPIGO Présidence	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%	Aéroports de Paris SA



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

EPIGO	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%	Aéroports de Paris SA
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence non opérationnelles)					
Immobilier :					
SCI Roissy Sogaris	Avenue de Versailles RN 186 94150 RUNGIS	France	40%	40%	Aéroports de Paris SA
International et développements aéroportuaires :					
Liège Airport	Aéroport de Bierset 4460 GRÂCE-HOLLOGNE	Belgique	26%	26%	ADP Management
Autres activités :					
Alacrité	299 boulevard de Leeds – World Trade center Lille Services SAS espace International – 59777 Euraille	France	24%	24%	Hub One



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2016

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à prendre des participations dans des sociétés d'aéroports ou à créer des filiales dédiées à l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, et, en particulier, à l'exécution de

contrats de prestations de services. Ces entités représentent individuellement moins de 1 % de chacun des agrégats (Chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat de la période).

Entités	Activités	Pays	% de détention	Détenue par
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (sans activité ou activité négligeable)				
International et développements aéroportuaires :				
ADPM 1	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	Aéroports de Paris Management
ADPM 2	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	Aéroports de Paris Management
ADPM 3	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	Aéroports de Paris Management
Philippines Airport Management Company	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	50%	Aéroports de Paris Management
SOGEAC	Concession de l'aéroport de Conakry	Guinée	29%	Aéroports de Paris Management
LGA Central Terminal LLC	Créée pour le dépôt de l'offre pour la concession de LaGuardia à New York	Etats-Unis d'Amérique	15%	Aéroports de Paris Management
ATOL	Concession de l'aéroport international	Ile Maurice	10%	Aéroports de Paris Management
Airport International Group	Concession de l'aéroport d'Amman	Jordanie	10%	Aéroports de Paris Management
Matar	Contrat d'exploitation du terminal Hadj à Djeddah	Arabie Saoudite	5%	Aéroports de Paris Management
U&A Architects & Engineers Co Ltd	Ingénierie, études techniques	Chine	40%	ADP Ingénierie
Autres activités :				
Cargo Information Network France	Programmation informatique	France	50%	Aéroports de Paris
C2FPA	Centre de formation des pompiers d'aéroport	France	21%	Aéroports de Paris
CCS France	Programmation informatique	France	20%	Aéroports de Paris
IDF Capital	Capital risques en Ile-de-France	France	1%	Aéroports de Paris
Civipol Conseil	Promotion des compétences du Ministère de l'Intérieur	France	1%	Aéroports de Paris
PACIFA	Editeur de logiciels	France	12%	Aéroports de Paris
Pole Star	Ingénierie, études techniques	France	13%	Hub One
Bolloré Télécom	Télécommunications	France	2%	Hub One
SoffToGo	Portage de logiciels	Argentine	95%	Hub One

